

CSS - Commission de Suivi De Site



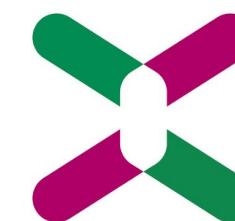
VERDE - Ecosite - ISDND

Public



SERVICES ET SOLUTIONS
ÉNERGÉTIQUES DURABLES
BÂTIMENTS • INFRASTRUCTURES • TERRITOIRES

04 mai 2026



verde
VALORISER LES ÉNERGIES
Groupe idex - Saint Martin

la société VERDE-SXM intervient sur le traitement de **l'ensemble des déchets de la partie française de Saint-Martin.**

- VERDE SXM est prestataire, pour le compte de la **Collectivité de Saint-Martin (COM)** de Saint-Martin, d'un contrat de traitement des déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères, déchets verts, encombrants, ...) sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (**ISDND**) appartenant à cette Collectivité
- En outre, VERDE SXM gère, en propre, l'Ecosite de Recyclage-Valorisation mis en place en 2008 pour fournir un service à l'ensemble des professionnels de l'île.

Arrêtés préfectoraux :

Deux arrêtés préfectoraux régissent le site :

- l'arrêté préfectoral de prescriptions techniques relatif à l'exploitation de l'**ISDND** n°2011/66/PREF/STMDD, puis par l'arrêté du 7 juin 2022 n°128/PREF/SG/DEAL prolongeant l'autorisation d'exploiter accordée à la COM. Enfin, l'arrêté du 20 février 2026 est venu modifier l'arrêté précédent en portant la capacité de stockage à 48 000 m³.
- l'arrêté d'autorisation d'exploiter Centre de regroupement et de transit de déchets n°2012/102/PREF/STMDD du 02/08/2012 complété par l'arrêté 2018-105 portant sur des prescriptions complémentaires pour toutes les activités de l'**écosite** puis 2023-038/PREF-SG-UT DEAL du 03/02/23. Enfin, l'arrêté du 28 janvier 2026 est venu proroger l'arrêté précédent en l'étendant au 02 février 2029.



3 marchés de service public avec la Collectivité de Saint-Martin :

① Marché n°17-01-007 : Exploitation de l'ISDND (OMR & Encombrants)

- Gestion des Ordures Ménagères Résiduelles et des Encombrants
- Réalisation des travaux de création et d'aménagement des casiers

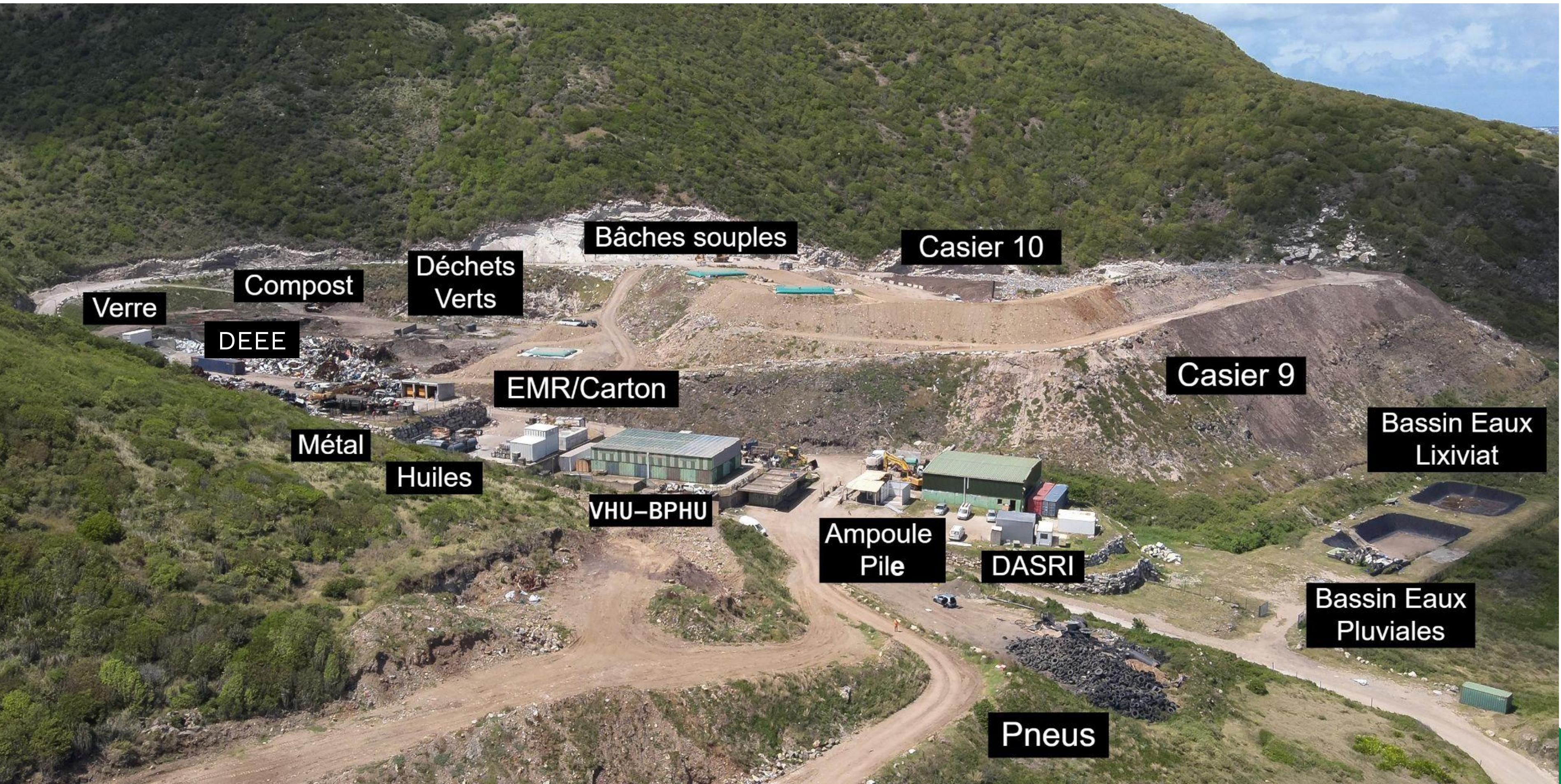
Notification : 22 août 2017 Durée initiale : 5 ans + tranche optionnelle de 2 ans

- **Avenant n°1** – 21 mars 2024 Saturation du casier n°9 (conséquence ouragan IRMA) Réalisation du casier n°10 Prolongation d'un an
- **Avenant n°2** – 23 mai 2025 Afflux exceptionnel de sargasses (2023–2025) Adaptation des conditions techniques et organisationnelles d'exploitation
- **Avenant n°3** – 22 août 2025 Prolongation complémentaire de 6 mois
- **Avenant n°4** – 27 mars 2026 Prolongation complémentaire de 8 mois

Représente 49 % du montant du marché initial

② Marché n°21-01-015 : Gestion des déchets recyclables Échéance : avril 2026

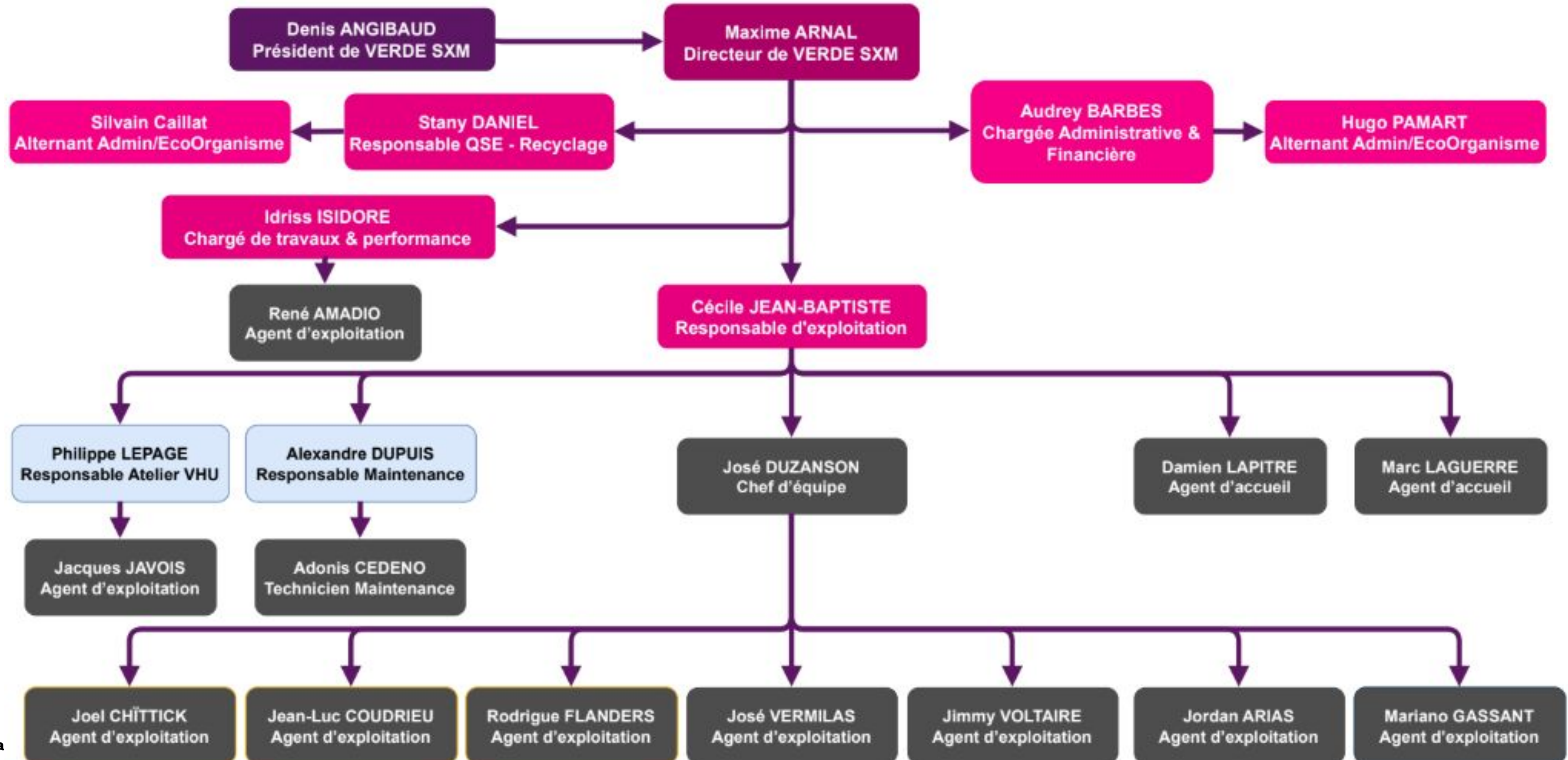
③ Marché n°22-01-017 Gestion des Véhicules Hors d'Usage (VHU) Échéance : avril 2027



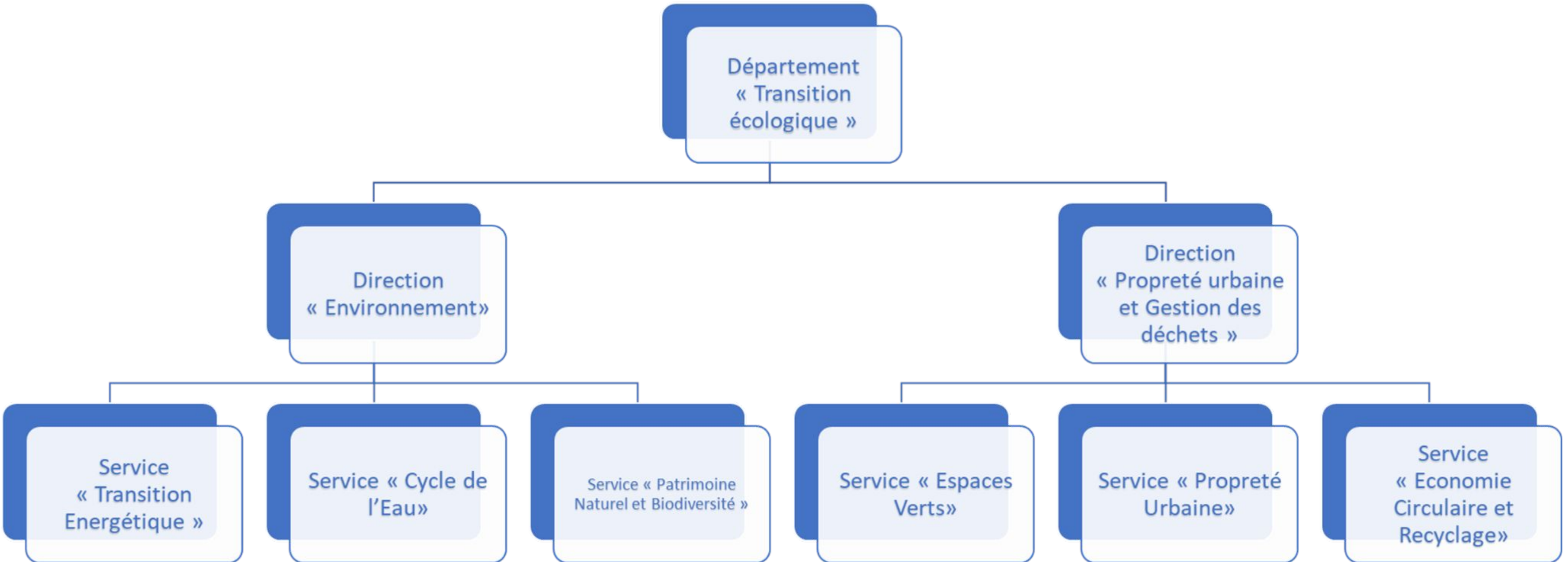
Organigramme VERDE



Organigramme de VERDE SXM MAJ DU 01/10/25



Nom de la



1340 jours sans accidents avec arrêt

1 ATSA en 2025 suite à la brûlure d'un agent par une fusé de détresse sur l'ISDND

28 VQSE /an Audit sécurité environnement sur les interventions VERDE et sous traitants

Objectif : améliorer la culture industrielle et environnementale

6 Exercices PUI par an

exercices **incendie** - SST - **Pollution** - Évacuation **Objectif** : améliorer la gestion du risque, la préparation aux urgences. - Favoriser la **culture de la sécurité**. - **Réduire les impacts potentiels sur l'environnement.**

> Sensibilisations Mensuelles sur la Santé Sécurité et l'Environnement

- Objectif : **Augmenter la culture industrielle** et les bonnes pratiques (sécurité et environnementale).
- Chaque mois, une thématique différente est abordée, en **lien avec la sécurité et l'environnement.**
 - **Sensibilisation de l'ensemble du personnel** pour une prise de conscience collective.
 - **3 Quiz de connaissance** organisés chaque année pour **évaluer l'assimilation des contenus.**
 - Rattrapage prévu sur les thématiques ayant reçu les moins bonnes notes aux quiz.

ISO 14001

Management environnemental -
mise en place depuis 2015

ISO 45001

Management santé sécurité -
objectif atteint juillet 2024

ISO 9001

Qualité - certifié juillet 2024

93% Conformité environnementale

28 éléments physico-chimiques analysés sur 4
points de prélèvements 3 fois par an

98% Taux de conformité des contrôles réglementaire

42 équipements soumis à contrôle réglementaire
avec 54 CR réalisés sur l'année

Un taux de conformité de 93 % a été atteint pour les éléments analysés au cours des 2 dernières années, par rapport aux seuils de rejet dans l'environnement. Il est important de noter que VERDE n'a pas effectué de rejets dans l'environnement ; ces seuils sont fournis à titre indicatif pour établir une référence.

28 éléments physico-chimique analysés sur 4 points de prélèvements 3 fois par an soit **337 éléments analysés par an.**

- > Bassin lixiviât : 1 élément en dépassement à limite de rejet dans l'environnement
 - le 20/10/25 PH : 9.9 pour un seuil 8.5
- > Bassin pluvial : 4 composants en dépassement à limite de rejet dans l'environnement
 - Le 20/10/25 Arsenic : 1.7mg/l pour un seuil 1 mg/l
 - Le 20/10/25 Aluminium 2.8 mg/l pour un seuil 2 mg/l
 - Le 20/10/25 Fer : 2.4 mg/l pour un seuil 2 mg/l
 - Le 20/10/25 Manganèse : 0.8 mg/l pour un seuil 0.5 mg/l
- > Séparateur Hydrocarbure : 3 éléments dépassent la limite de rejet dans l'environnement (2024) :
 - DCO : 900 mg/l pour un seuil 100 mg/l
 - hydrocarbure totaux : 81 mg/l pour un seuil 10 mg/l
 - MEST : 6700 mg/l pour un seuil 100 mg/l (beaucoup de boue, lié à l'activité sur site)

Suivi analyses environnementales

- > Piezo au niveau du bassin d'eau pluvial : 7 éléments dépassent la limite de rejet dans l'environnement moyenne (2025) :
- Résistivité : 213 $\Omega \cdot \text{cm}$ pour un seuil $\geq 400 \Omega \cdot \text{cm}$
 - Carbone organique total (COT) : 13 mg/l pour un seuil 10 mg/l
 - Plomb (Pb) : 23 mg/l pour un seuil 10 mg/l
 - Arsenic (As) : 12.8 mg/l pour un seuil 10 mg/l
 - Aluminium (Al) : 6.7 mg/l pour un seuil 0.2 mg/l
 - Fer (Fe) : 1.5 mg/l pour un seuil 0.2 mg/l
 - Manganèse (Mn) : 1.16 mg/l pour un seuil 0.4 mg/l
- > Piezo au niveau du bassin lixivié : 5 éléments dépassent la limite de rejet dans l'environnement moyenne (2025) :
- Résistivité : 137 $\Omega \cdot \text{cm}$ pour un seuil $\geq 400 \Omega \cdot \text{cm}$
 - Plomb (Pb) : 19.5 mg/l pour un seuil 10 mg/l
 - Fer (Fe) : 1.12 mg/l pour un seuil 0.2 mg/l
 - Manganèse (Mn) : 0.62 mg/l pour un seuil 0.4 mg/l

Étude réalisée suite à l'arrêté préfectoral d'urgence du 24 avril 2025 après l'incendie sur l'ISDND

Objectif : vérifier la pertinence du dispositif de surveillance des eaux souterraines et améliorer le suivi environnemental

> Préconisations de l'étude :

- Ajout de 2 piézomètres en aval
- Réhabilitation du piézomètre amont
- Inspection caméra des piézomètres existants

> Inspection caméra réalisée sur les piézomètres existants :

- Inspection sur toute la hauteur des ouvrages
- Profondeurs mesurées conformes aux profondeurs d'origine (≈ 10 m)
- Aucun désordre structurel observé sur les tubages
- Présence de dépôts sédimentaires en fond d'ouvrage, phénomène normal
- Dépôts sans incidence sur l'intégrité ni le fonctionnement des piézomètres

Selon la déclaration GEREP de 2025 au niveau de la réception, du traitement, et des déplacements des déchets nous aurons :

Déchets non dangereux :

- > Quantité totale produite : 361 t
- > Quantité totale admise : 14 210 t
- > Quantité totale traitée : 5 957 t
- > Quantité totale expédiée : 8 253 t

Déchets dangereux :

- > 95 tonnes de déchets dangereux ont été admises sur le site et la totalité a été valorisé par les différents canaux dédiés

Eau : Aucun des dépassement des seuils de prélèvement et aucun dépassement des seuils de chaleur rejetée

Sol : Aucune installation exerçant une des opérations de traitement (*Non applicable*)

Air : *Combustion Incinération ; Air - Procédés Émissions fugitives ; Air - Synthèse (Non applicable)*

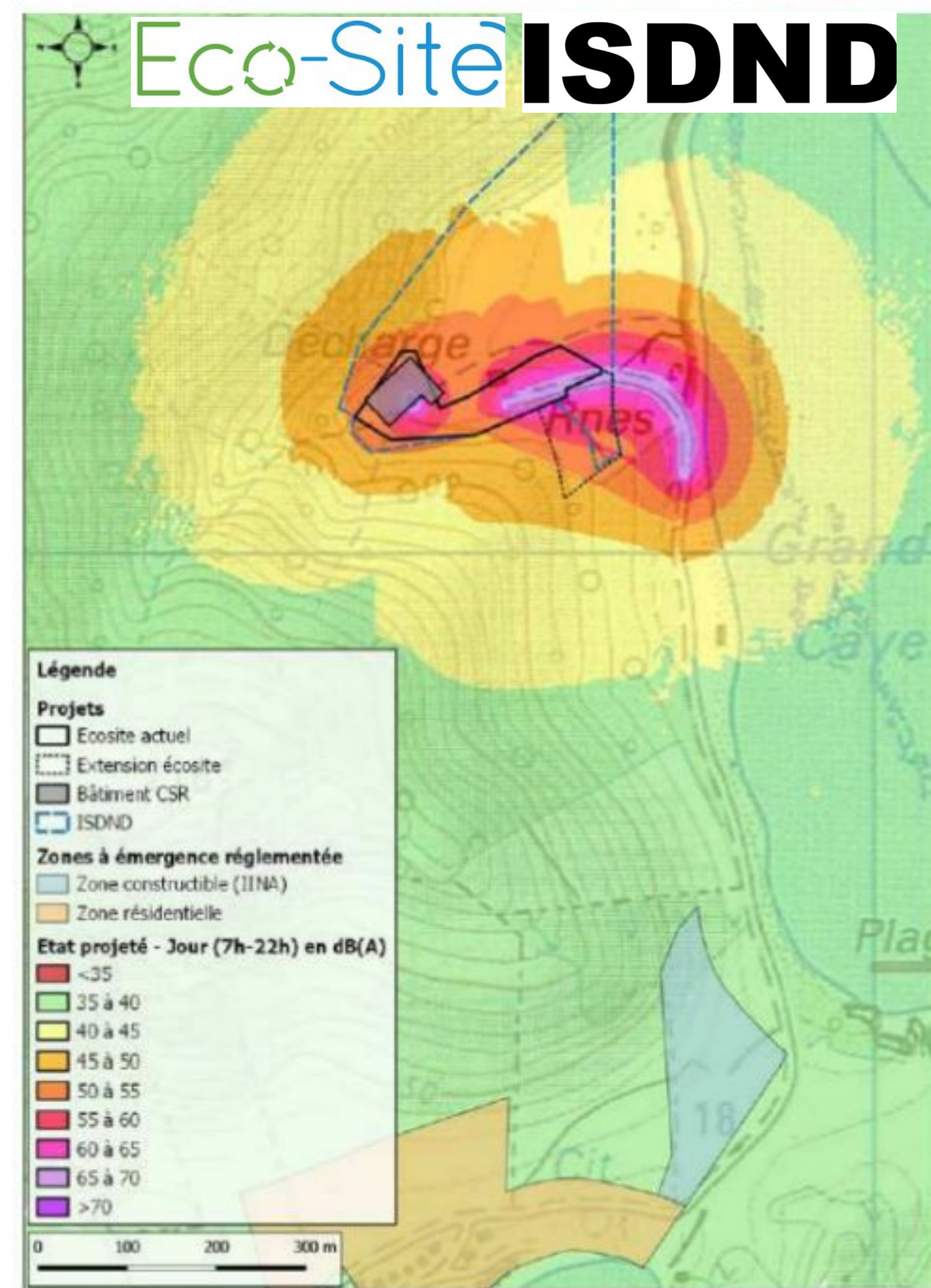
émergence du bruit

Selon la dernière analyse d'émergence du bruit :

- En journée (7h-16h), l'émergence liée aux activités du site : 61 dB(A).
Pendant la période nocturne (22h-7h) : 59,5 dB(A).

Ces valeurs restent **inférieures aux seuils de 70 dB(A)** prévus par l'arrêté du 23 janvier

- La prochaine analyse d'émergence du bruit est planifié à la date du 30/03/27.

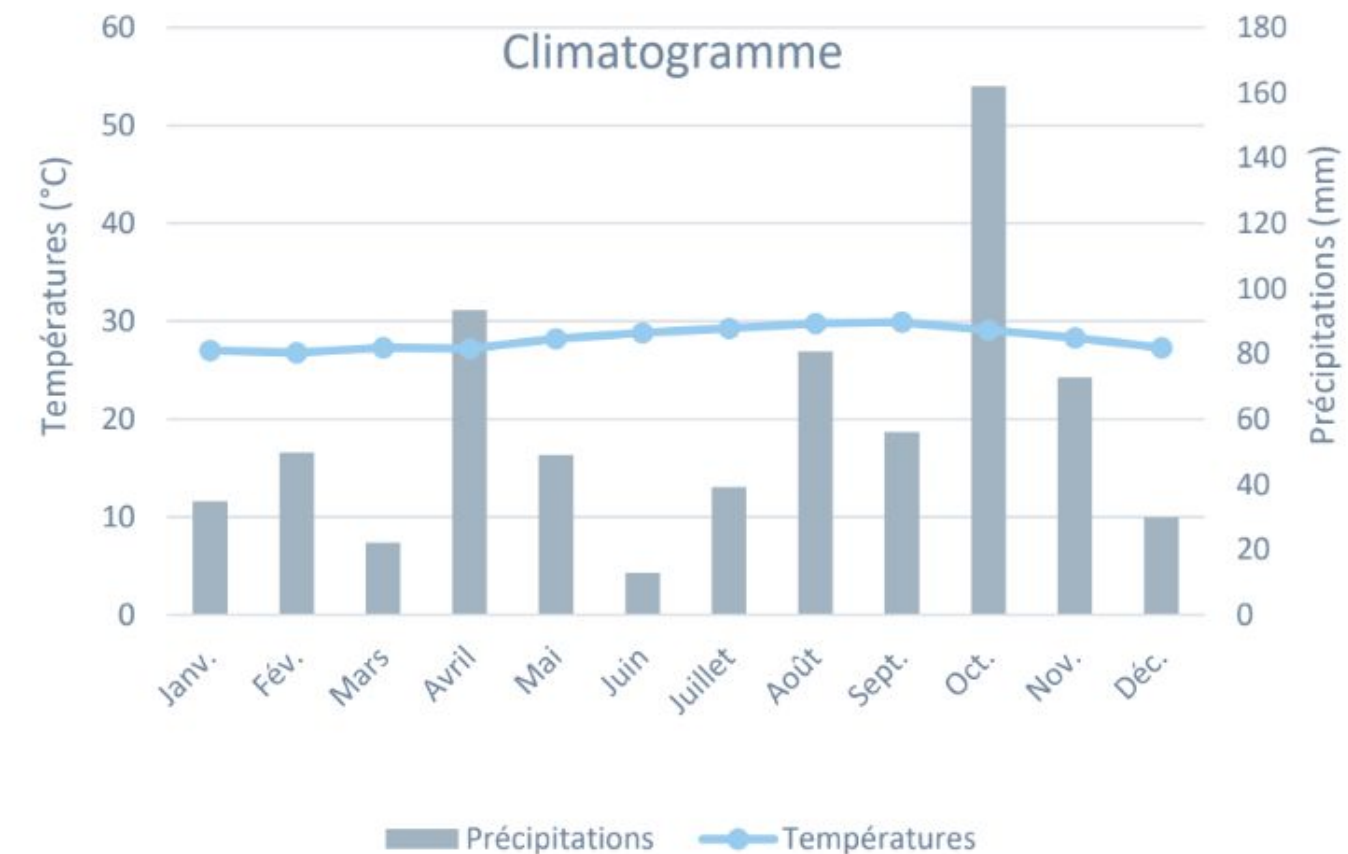


Saint Martin bénéficie d'un climat tropical chaud, selon les données recueillies sur le site infoclimat, la **pluviométrie moyenne est de 1 636.09 mm/an de précipitations sur la période 1991 - 2020.**

Conformément à l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2011, un bilan hydrique prévisionnel est réalisé chaque année afin d'estimer la production de lixiviats et vérifier la compatibilité avec la capacité du bassin (549 m³).

En 2024 et 2025, la production estimée de lixiviats reste très faible (**≈15 m³ en 2024 et ≈35 m³ en 2025**) et provient uniquement de la **zone en exploitation**, les anciens casiers étant en **couverture définitive**.

Ces résultats sont cohérents avec les observations de terrain, montrent une **production très limitée** au regard des précipitations et confirment que la capacité du bassin de stockage est largement suffisante, avec certaines années sans production significative.



Mise en demeure du 27/05/2024 : protection incendie, plan de défense incendie, réseau des eaux de ruissellement

- Protection incendie : Installé 150 m³ (ISDND) = 1er mars 2025 et 20 juin 2025
- plan de défense incendie - Transmis, demande de modification lors l'inspection de 01/12/2025
- réseau des eaux de ruissellement - Transmis à la DEAL

Projet d'arrêté MED du 14/08/2024 : Protection incendie citerne d'eau incendie.

- Protection incendie : Installé 150 m³ (ISDND) = 1er mars 2025 et 20 juin 2025

APU Incendie du 5 et 7 avril : Couverture du casier + analyse hydrologique

- Couverture du casier 10 en cours
- Analyse hydrologique transmise

Projet APMED ISDND Incendie du 5 et 7 avril : Mettre une réserve de matériaux de recouvrement à proximité de la zone exploitée.

- Constatation lors de l'inspection du 01/12/2025 du stockage bien présent

Mise en demeure suite inspection du 28/10/2024 : étanchéité du casier, stabilité du casier 9

- Étanchéité des bassins de lixiviats et d'eaux pluviales : diagnostic et réparations engagés
- Stabilité du casier 9 et du massif de déchets support du casier n°10 : étude de stabilité réalisée et transmise à la DEAL
- Plan d'exploitation actualisé du casier n°10 : transmis à la DEAL

Mise en demeure DEAL VERDE

Rapport de l'Inspection des installations classées du 17/10/2023 Gestion des déchets post-IRMA

- Gestion des effluents aqueux → Lettre de suite préfectorale
- Gestion des déchets post-IRMA → Levée de consignation, Levée d'astreinte
- Gestion des déchets autres que IRMA → Levée de la mise en demeure

Déconsignation Liquidation de somme du 18/06/2024 VERDE SXM Gestion des déchets post-IRMA

- Liquidation des sommes consignés : Gestion des déchets post-IRMA et autres que IRMA

Rapport inspection + projet de MED : Gestion des eaux, lutte incendie et quantité de déchets

- Gestion des eaux (DEEE, compostage) → Etudes financière et technique transmis à la DEAL pour lancer les travaux
- Réserve d'eau pour la lutte contre l'incendie → Réserve de 100m³ installé en début d'année pour l'écosite
- Quantités de déchet autorisé (pneumatique et ferraille) → Export des deux flux, Pneu = 1.5 conteneur 40' / mois et ferraille = 5 conteneurs 20' /mois

Astreinte administrative imperméabilisation du 20/06/2025 : DEEE, ferraille et boue STEP

- Imperméabilisation de la zone DEEE et ferraille → Etudes financière et technique transmis à la DEAL pour lancer les travaux
- Imperméabilisation de la zone boue STEP → Etude d'emplacement pour l'activité de compostage

Mise en demeure défense incendie du 20/06/2025

- Réserve d'eau pour la lutte contre l'incendie → Réserve de 100m³ installé en début d'année pour l'écosite

Arrêté préfectoral de mesures d'urgence incendie pneu du 13/07/2025

- Elaboration d'un plan de prélèvement avec interprétation et plan de surveillance environnementale → Transmis à la DEAL

Mise en conformité réglementaire

Textes

Exigences

Domaines ▾

Thèmes ▾

Étiquettes ▾

+ Filtre

% Taux d'avancement

Sur 3355 exigences

77%



⚖️ Taux de conformité

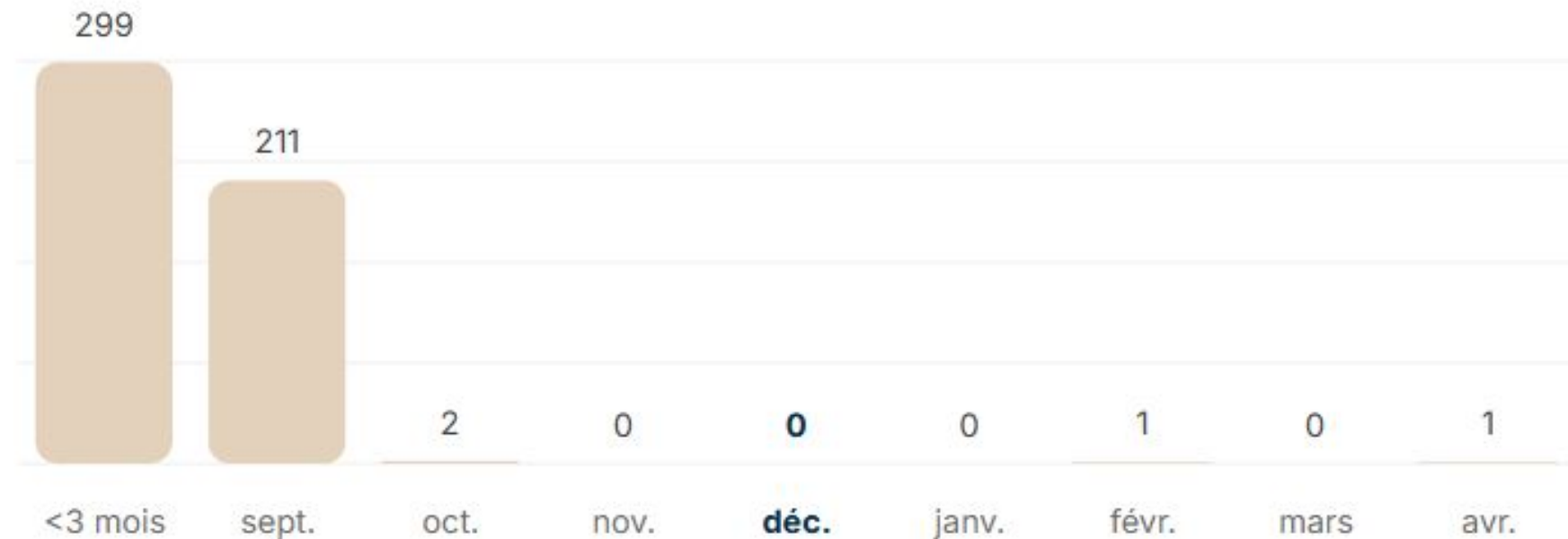
Sur 2573 applicables

90%



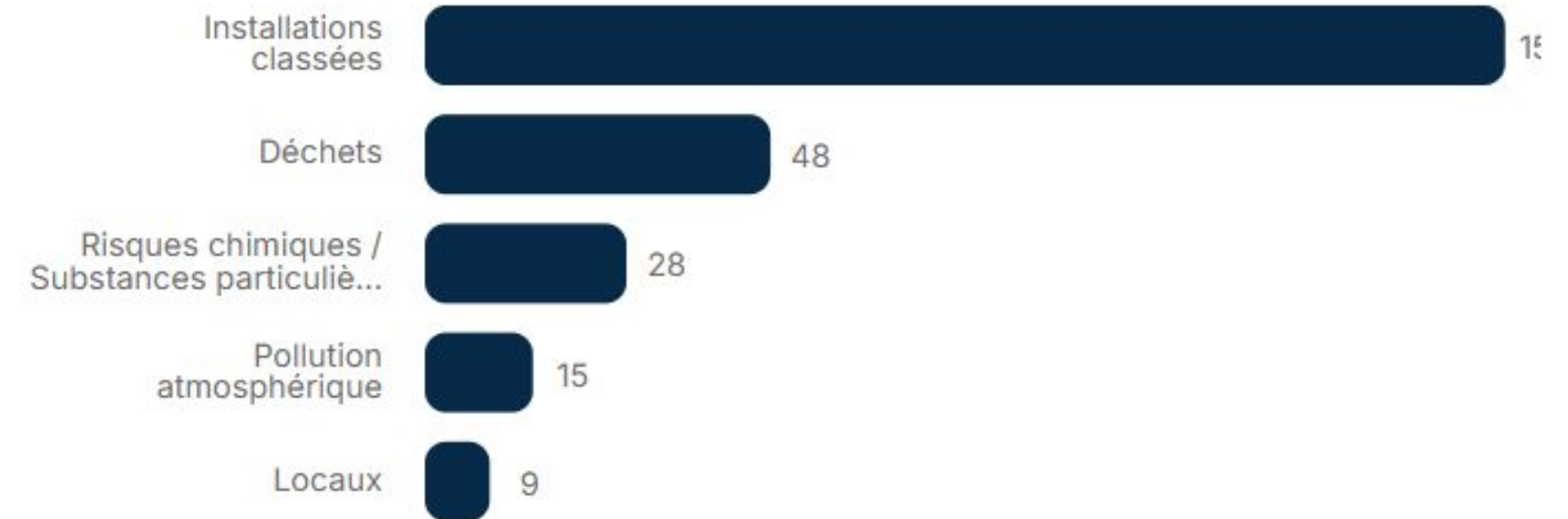
Prochaines évaluations

Nombre d'exigences avec une évaluation planifiée



Thèmes générant le plus de non-conformités

Nombre d'exigences par thème ayant le plus de non-conformités



- > Présents dans de nombreuses industries et **produits de la vie quotidienne**, utilisés depuis 1950.
- > Diversité : Environ **4 000 composés chimiques**, avec des propriétés différentes
- > **Stabilité Chimique** : liaisons carbone-fluor très stables => **se dégradent lentement**

Réglementation À l'échelle européenne :

- > Réglementation REACH : Vise à sécuriser la fabrication et l'utilisation des substances chimiques en recensant, évaluant et contrôlant les substances chimiques,
- > Règlement POP : Interdit certains PFAS. Il concerne les producteurs de PFAS, et des normes strictes pour les eaux potables.

Réglementation À l'échelle nationale (France) :

- > Transposition des Règlements Européens : ordonnance n° 2022-1611 du 22 décembre 2022 concernant l'accès et la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.
- > Surveillance des Eaux : Le programme de surveillance de l'état des eaux de France a été révisé pour intégrer les 20 PFAS

Dans le cadre de l'exploitation de l'Ecosite et de l'ISDND, **VERDE SXM n'émet aucun rejet** de ces substances en dehors du site.

> Ci après l'historique des événements :

Année	localisation	date	Détail	cause probable
2024	ISDND	25/03/24	Casier 9	Feux couvant venant de l'ISDND
2024	ISDND	06/08/24	Casier 9	Feux couvant venant de l'ISDND
2025	ISDND	06/04/25	Casier 10 puis déchet vert	Feux couvant venant de l'ISDND
2025	Ecosite	13/07/25	Déchets vert et pneus	Inconnu

Une campagne de surveillance thermique par drone a été réalisée entre février et novembre 2025 afin de détecter les points chauds et suivre l'évolution de la combustion interne des déchets.

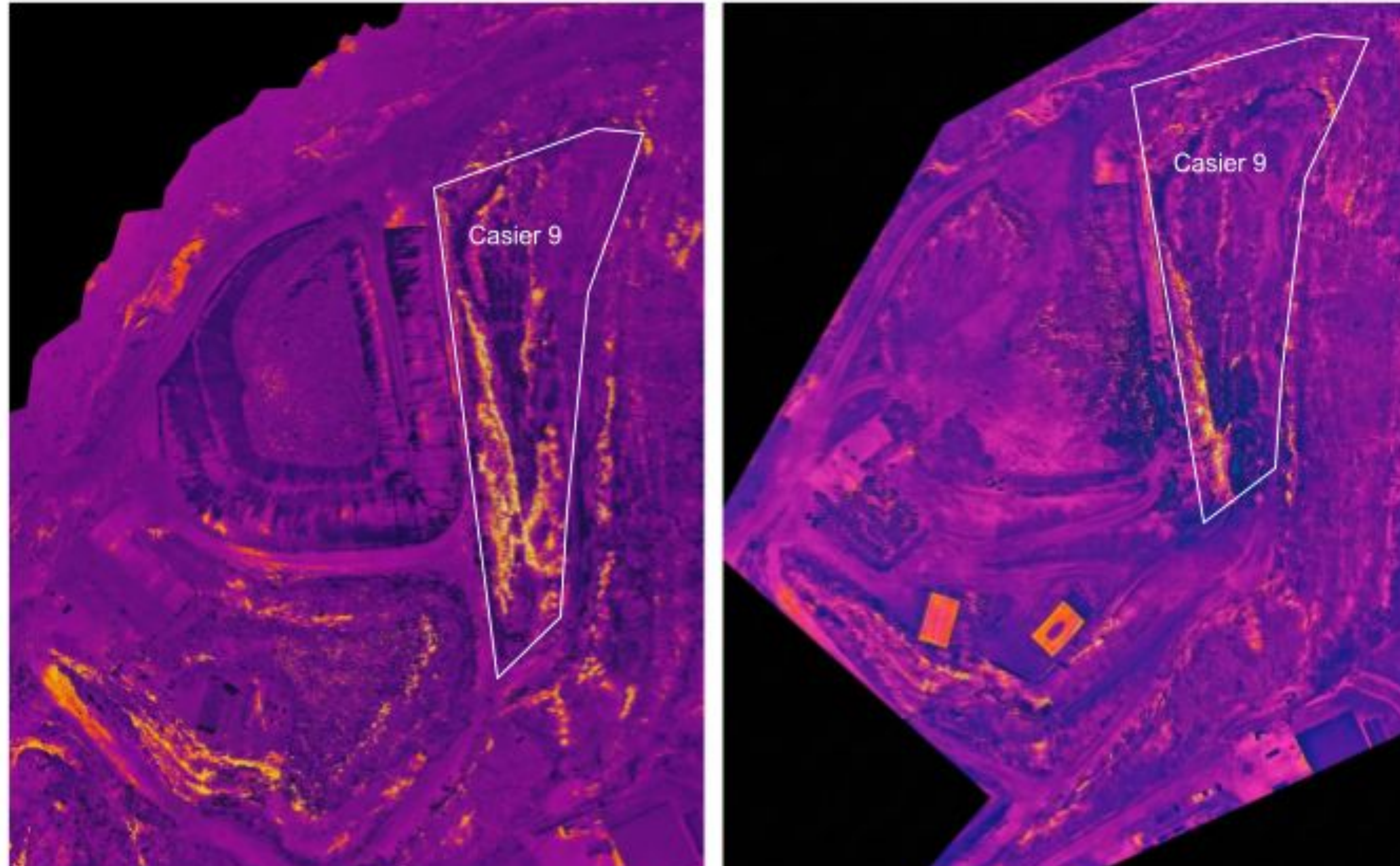
- > Février 2025 : **50 points chauds détectés**, températures jusqu'à **471°C**, principalement sur le **casier 9**
- > Juillet 2025 : **4 points chauds seulement**, activité thermique en forte diminution
- > Novembre 2025 : activité thermique **fortement réduite**, limitée à quelques zones anciennes du **casier 9**

Constats :

- > Aucun point chaud sur le casier 10
- > Activité résiduelle localisée sur des zones anciennes
- > Amélioration liée aux actions de gestion et de recouvrement

Conclusion :

Le reprofilage du casier 9 permettra de traiter les zones résiduelles et de poursuivre la stabilisation thermique du massif.





Sécurité incendie

- > Bâches souples incendie
 - 2 x 150 m³ sur l'ISDND
 - 1 x 100 m³ sur l'Ecosite
- > Motopompes associées
 - 3 x **50 m³/h**
- > Equipements complémentaires
 - Lances incendies
 - Tuyaux plats
 - 4000 L d'émulseur hydrocarbure 3%
- > Remorque incendie



Matériel Exploitation



Investissements à venir :

- Broyeur à encombrants
- Broyeur à déchets verts
- Aimant tri ferraille
- Pont Bascule

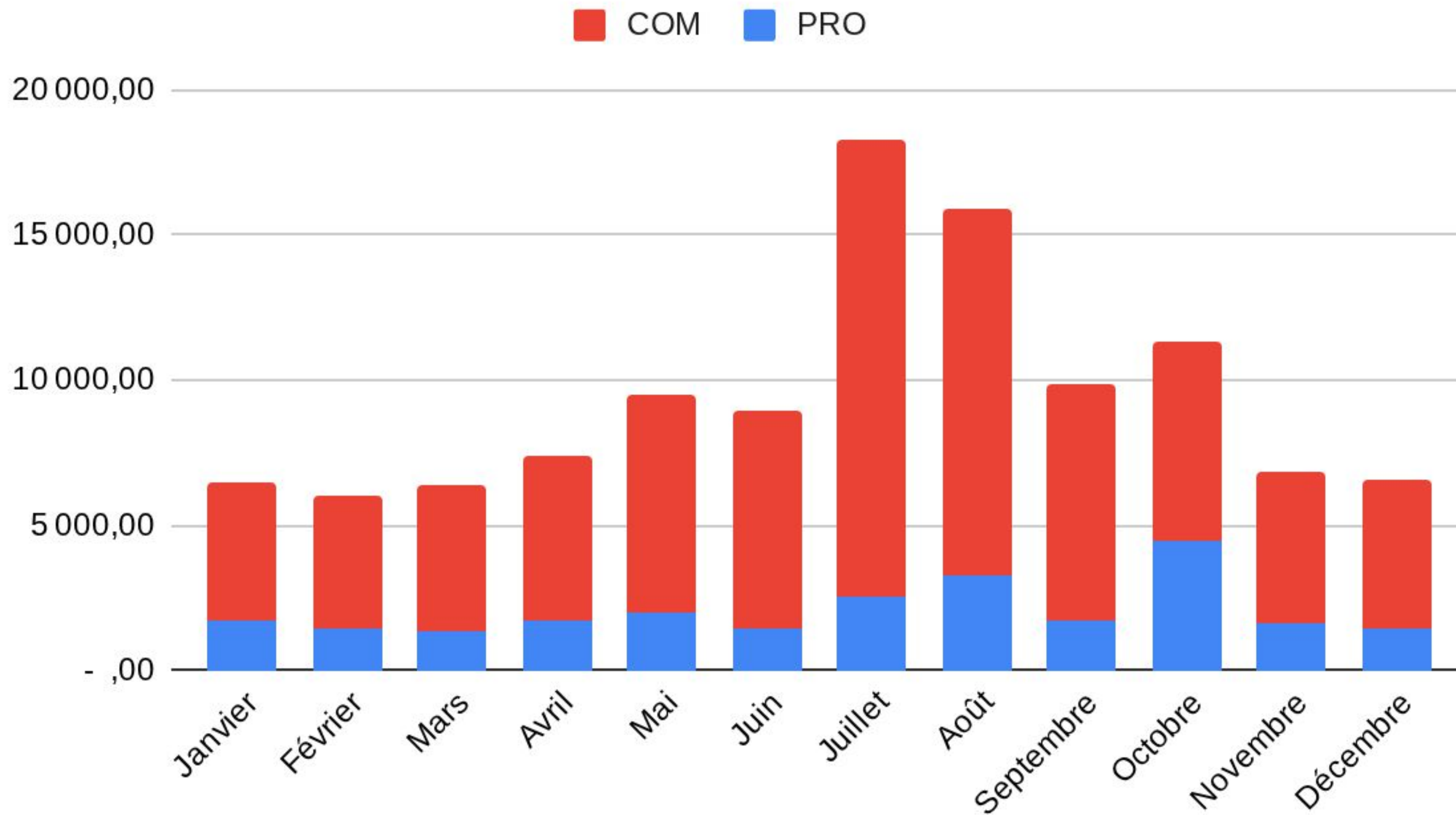
Montant prévisionnel des investissements futurs : 1.4 M€



Tonnage entrants COM/PRO

- > Répartition des typologies de déchets très similaire entre 2024 et 2025.
- > 70% des tonnage apporté par la COM
- > Forte saisonnalité due à la campagne de nettoyage

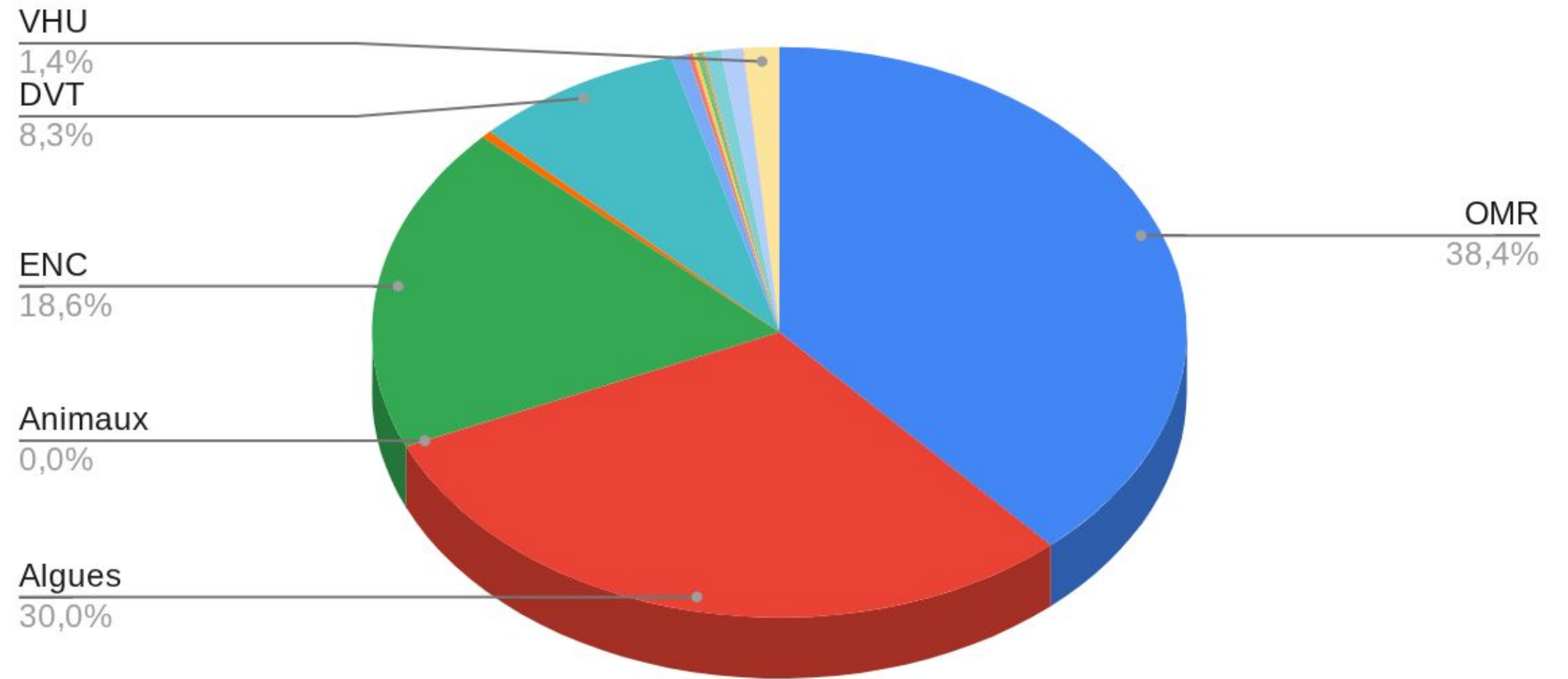
Entrée déchet COM-PRO 2024/2025 - Sans Terre de remblais



Tonnage entrants COM - Typologie

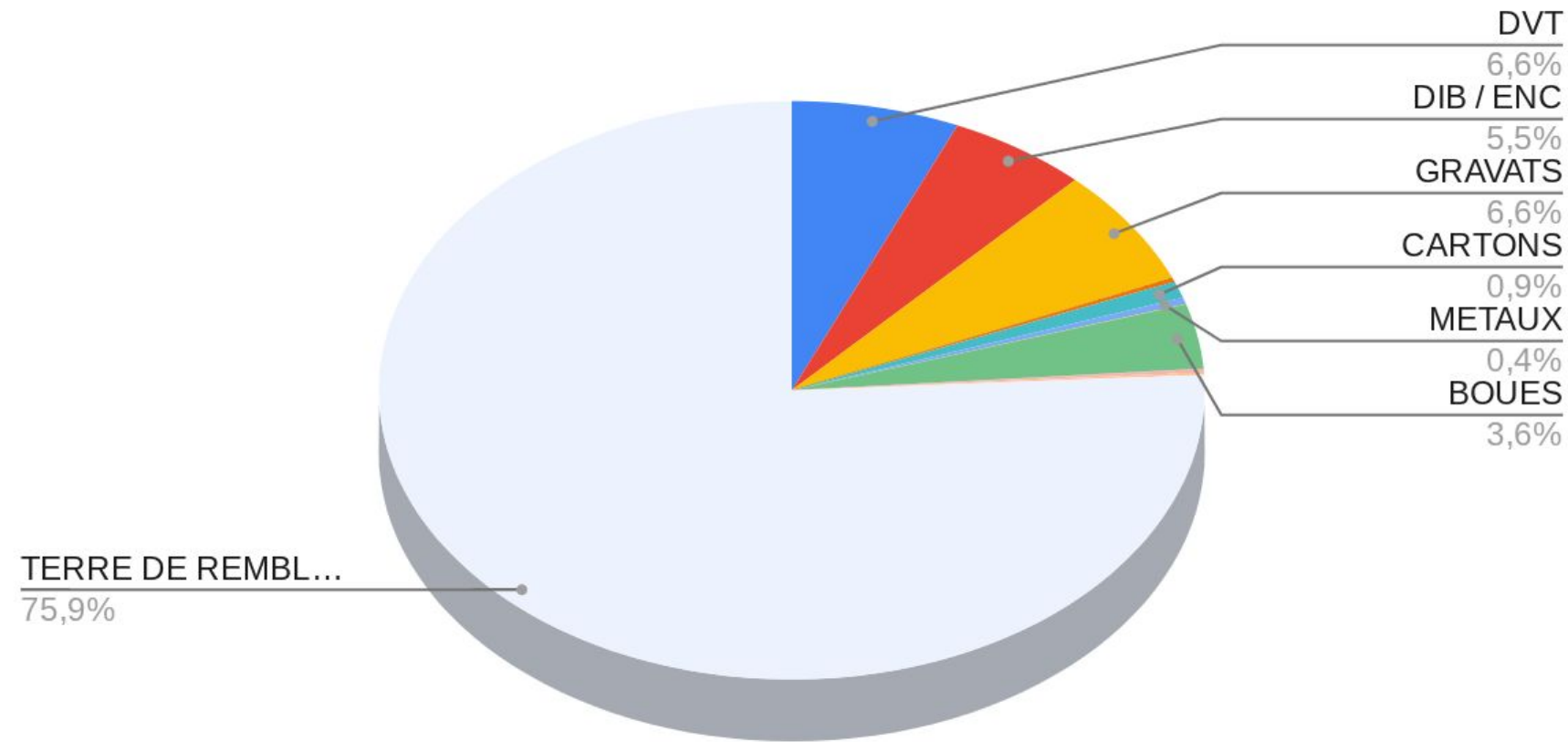
- > Répartition des typologies de déchets très similaire entre 2024 et 2025.
- > 40% OMR
- > 30% Sargasses
- > 20% Encombrant

2025 - 2024 par rapport à TYPOLOGIE

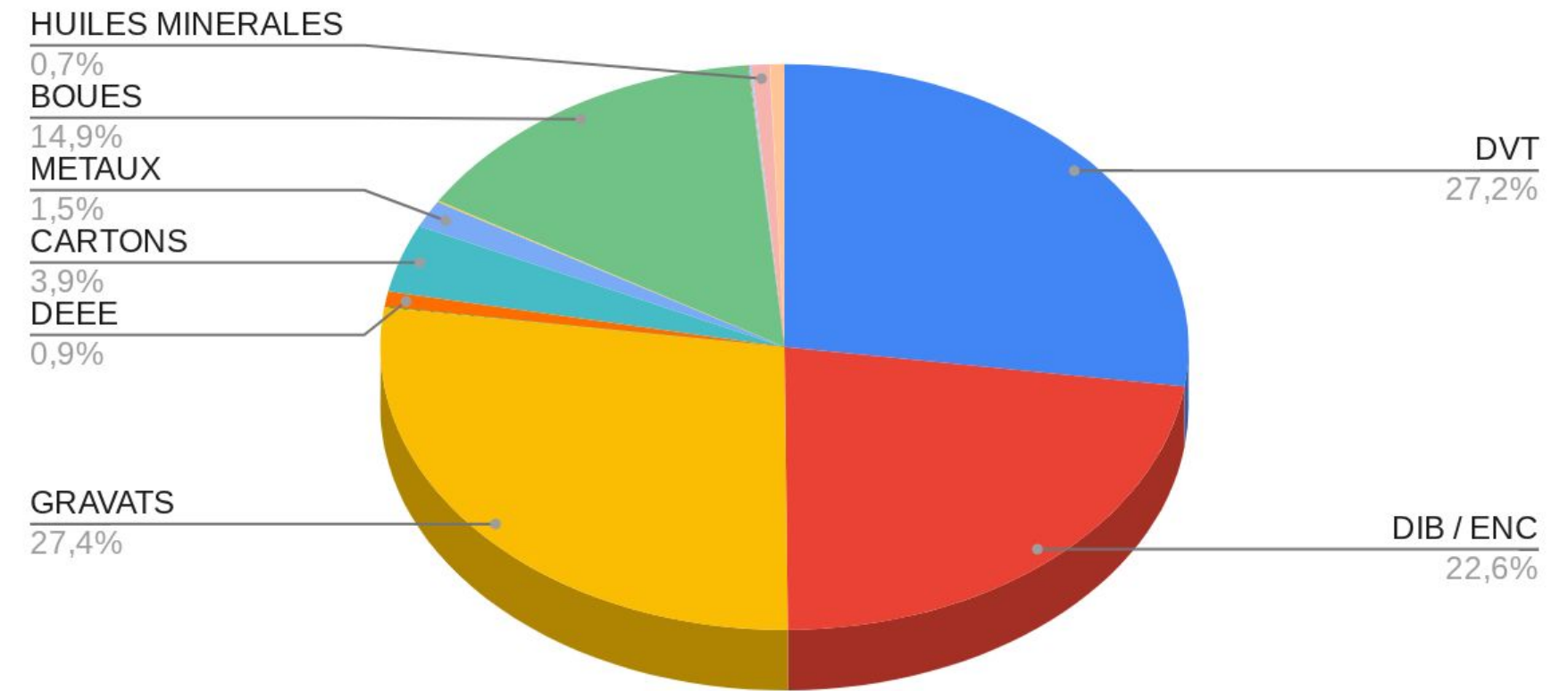


Tonnage entrants PRO - Typologie

2025 - 2024

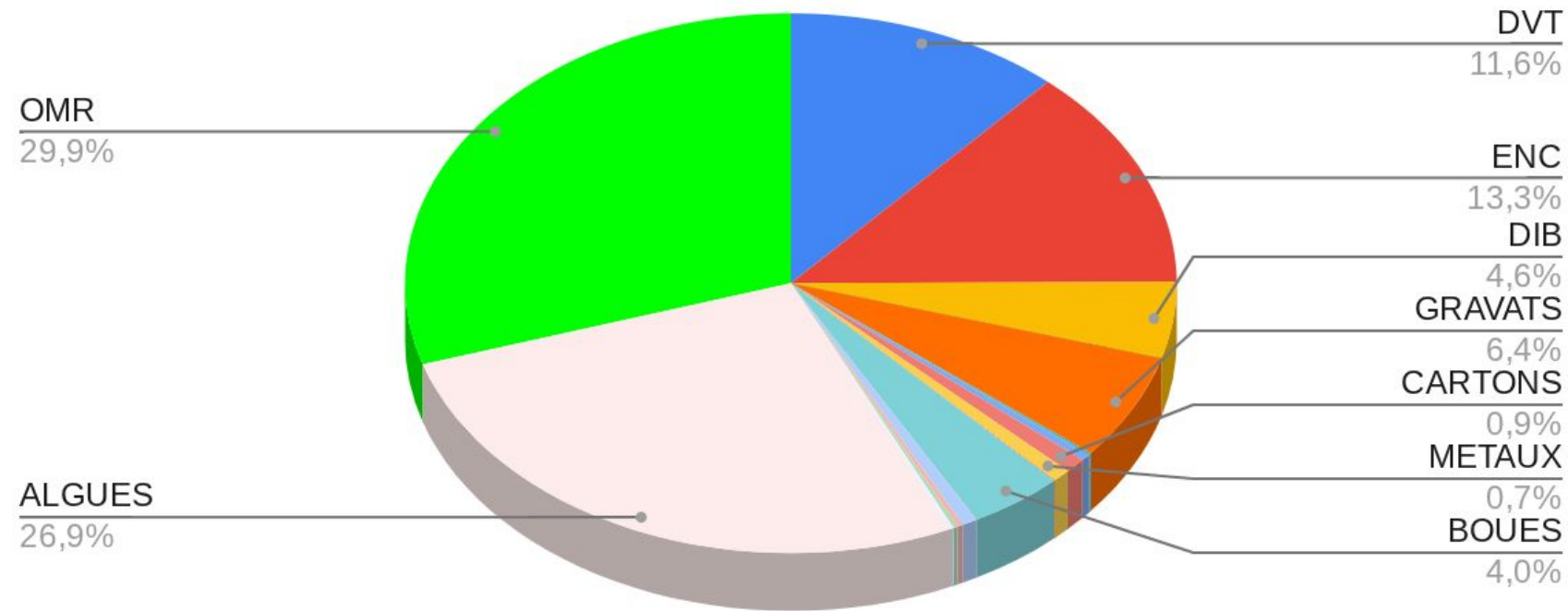


2025 - 2024

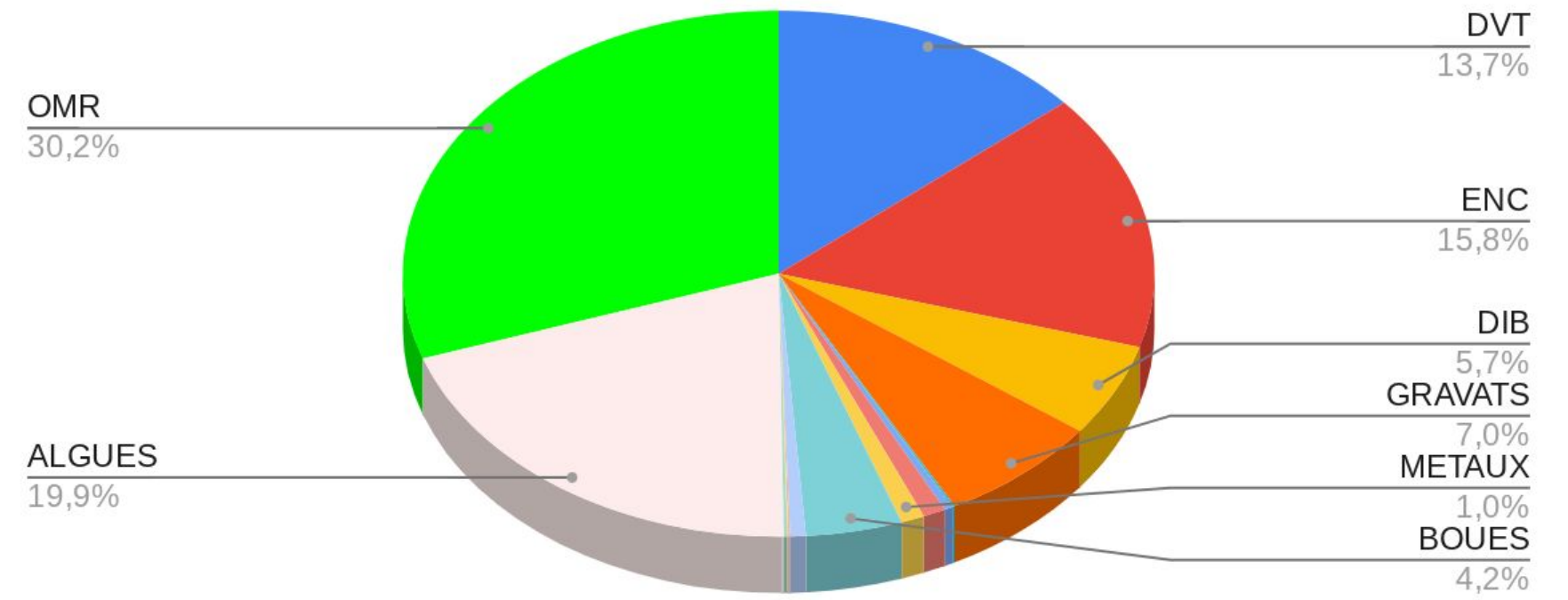


- > Répartition des typologies de déchets très similaire entre 2024 et 2025.
- > 75 % des déchets apportés sont constitués de matériaux terreux de remblai.
- > Hors matériaux terreux, la répartition est la suivante :
 - 25 % DIB
 - 25 % DVT (déchets verts)
 - 25 % gravats
 - 15 % boues

COM + PRO par rapport à TYPOLOGIE - 2025 Sans Terre de remblais



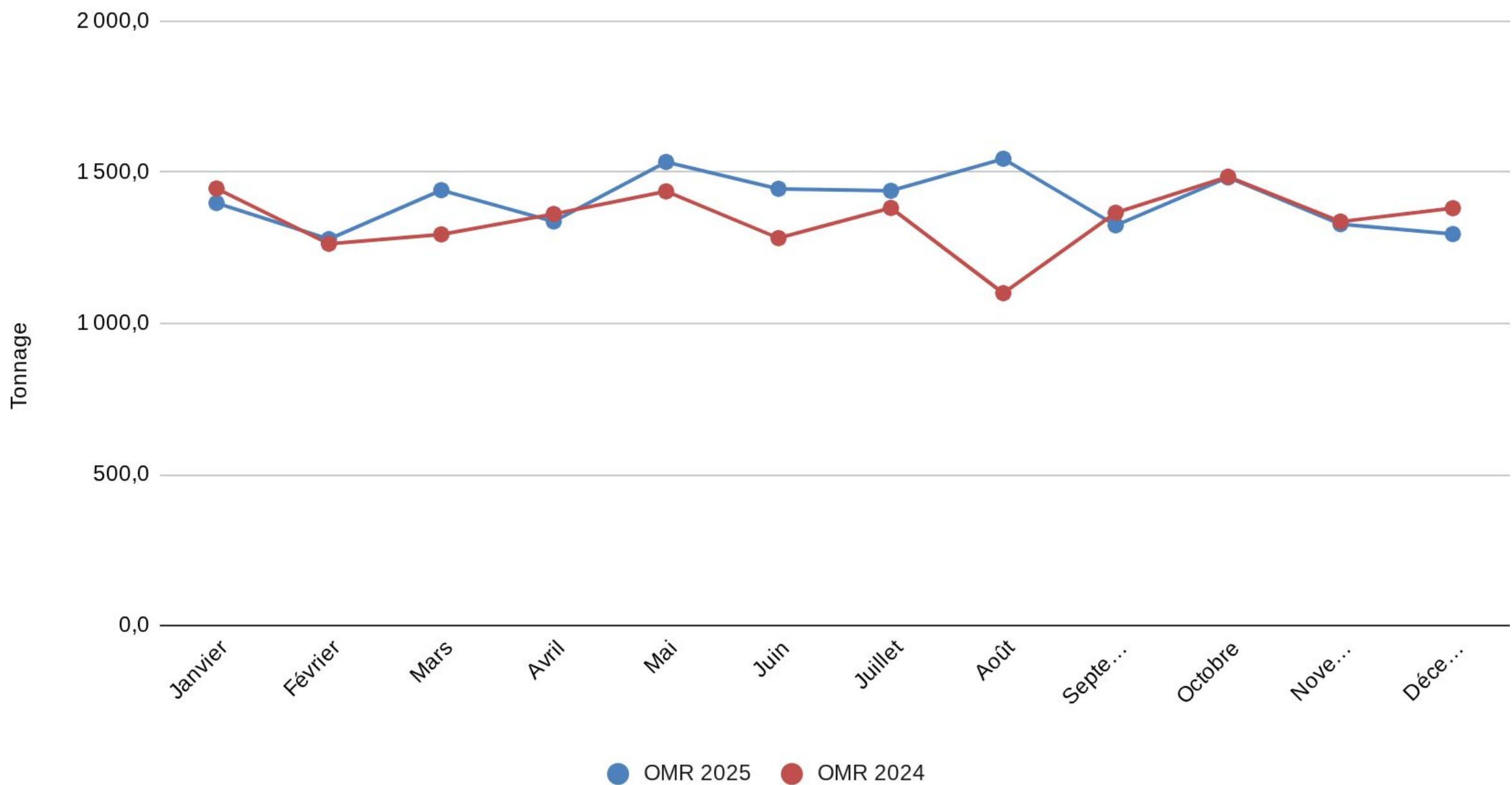
COM + PRO par rapport à TYPOLOGIE - 2024 Sans Terre de remblais



- > Répartition des typologies de déchets très similaire entre 2024 et 2025.
- > 75 % des déchets apportés sont constitués de matériaux terreux de remblai.
- > Hors matériaux terreux, la répartition est la suivante :
 - 30 % OMR
 - 25 % Sagasses
 - 20% Encombrant + DIB
 - 12 % Déchets Vert

Tonnage entrants COM - OMR

OMR 2024 - 2025

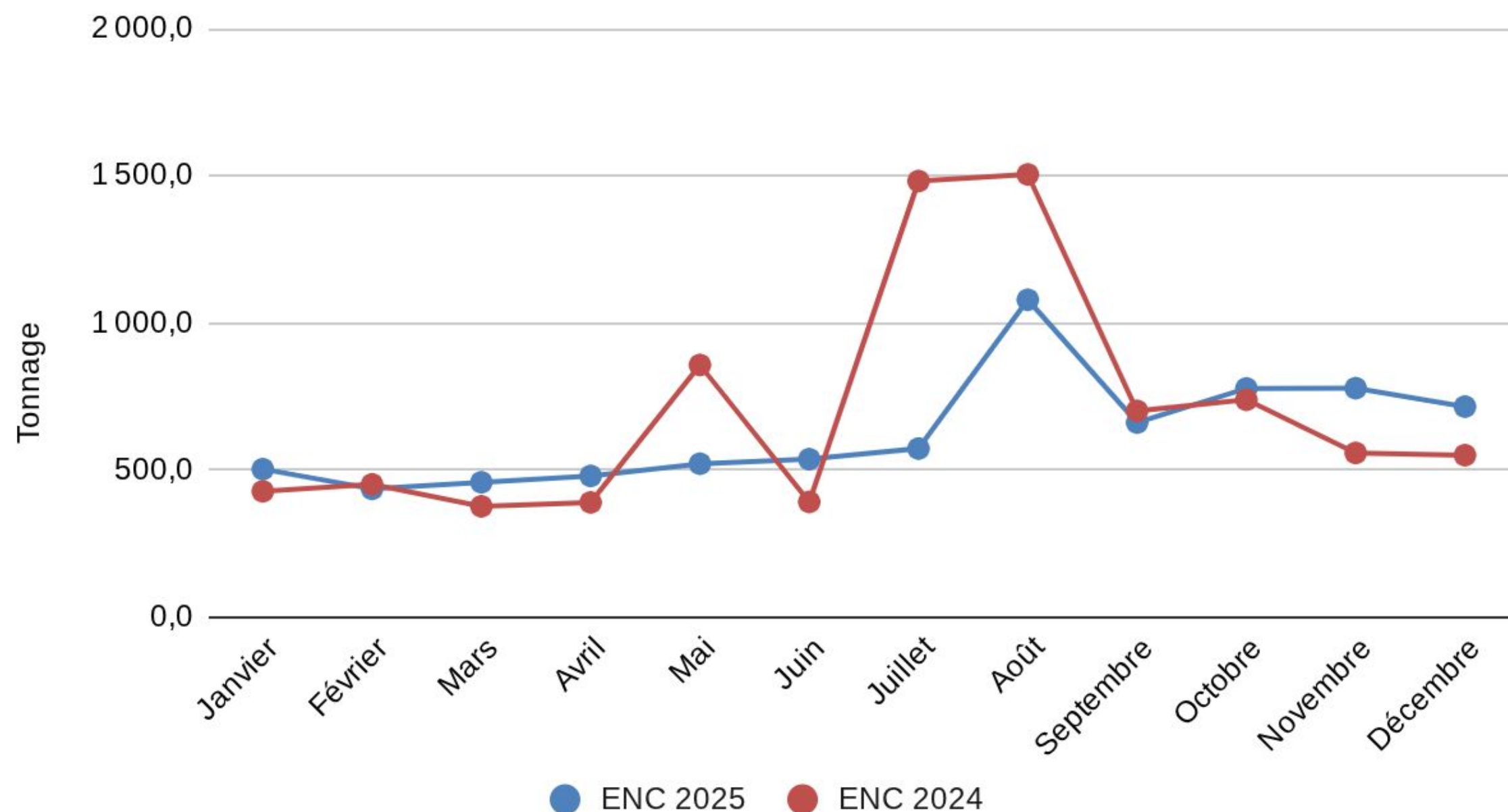


Les apports d'OMR sont restés relativement stables, avec une moyenne annuelle d'environ 16 000 tonnes depuis 2012

	2012	2013	2014	2015	2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
OMR	16 140	16 175	16 419	16 041	16 608	14 446	15 465	15 192	16 098	16 137	16 849

Tonnage entrants COM - ENC

ENC 2024 - 2025



En moyenne, entre 2012 et 2016, le tonnage des ENC apporté par la COM s'élevait à 2 838 tonnes.

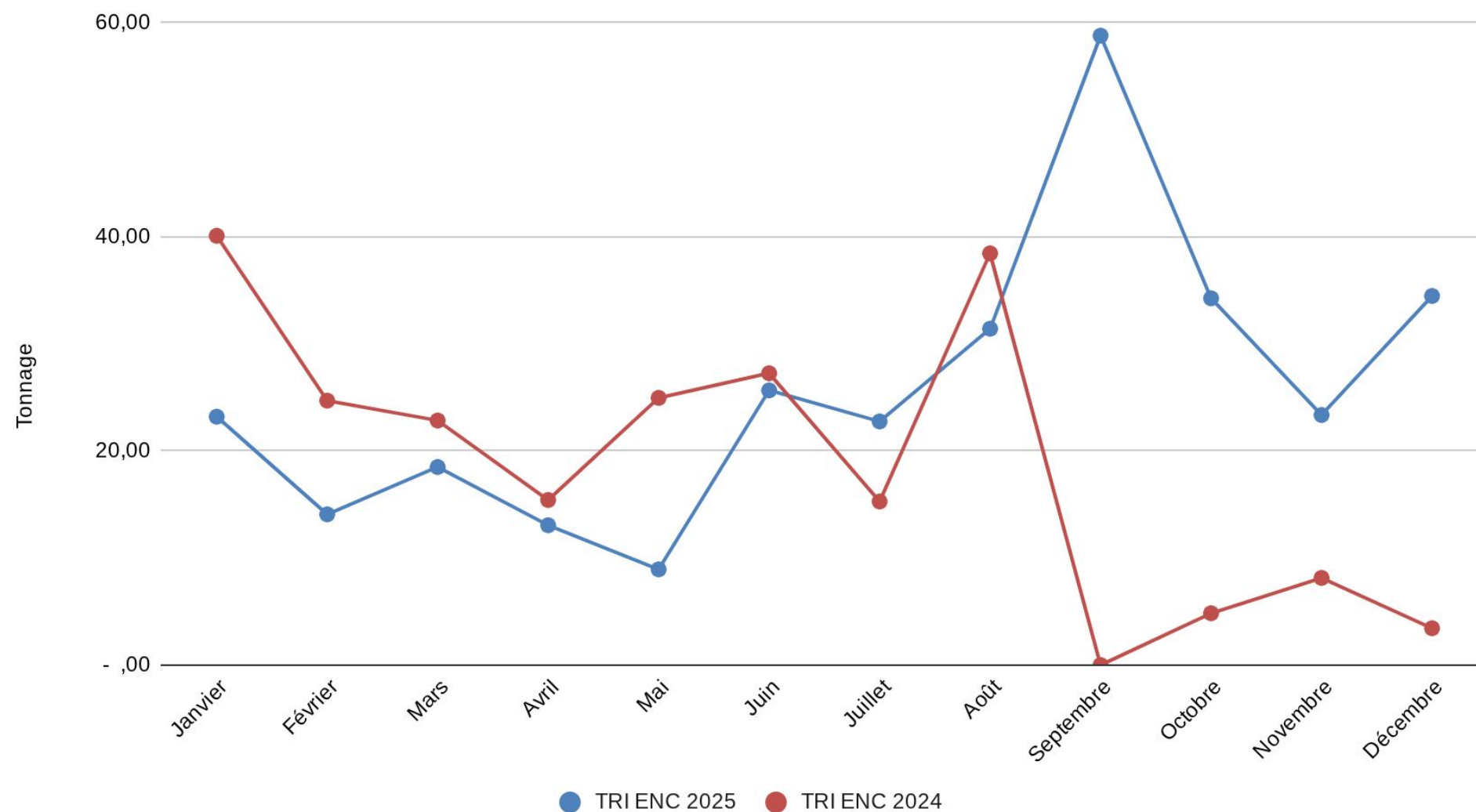
Sur la période 2020–2025, ce tonnage est passé à 9 300 tonnes, soit une augmentation d'un facteur 3,2, équivalente à +228 %. La période Irma a été exclue du calcul afin de ne pas affecter les moyennes.

L'augmentation des Tonnages en Juillet atout correspond à la campagne de nettoyage

	2012	2013	2014	2015	2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encombrant	2 419	1 939	2 754	2 423	4 657	6 860	13 976	11 028	8 388	8 423	7 176

Tonnage entrants COM - TRI ENC

TRI ENC 2024 - 2025



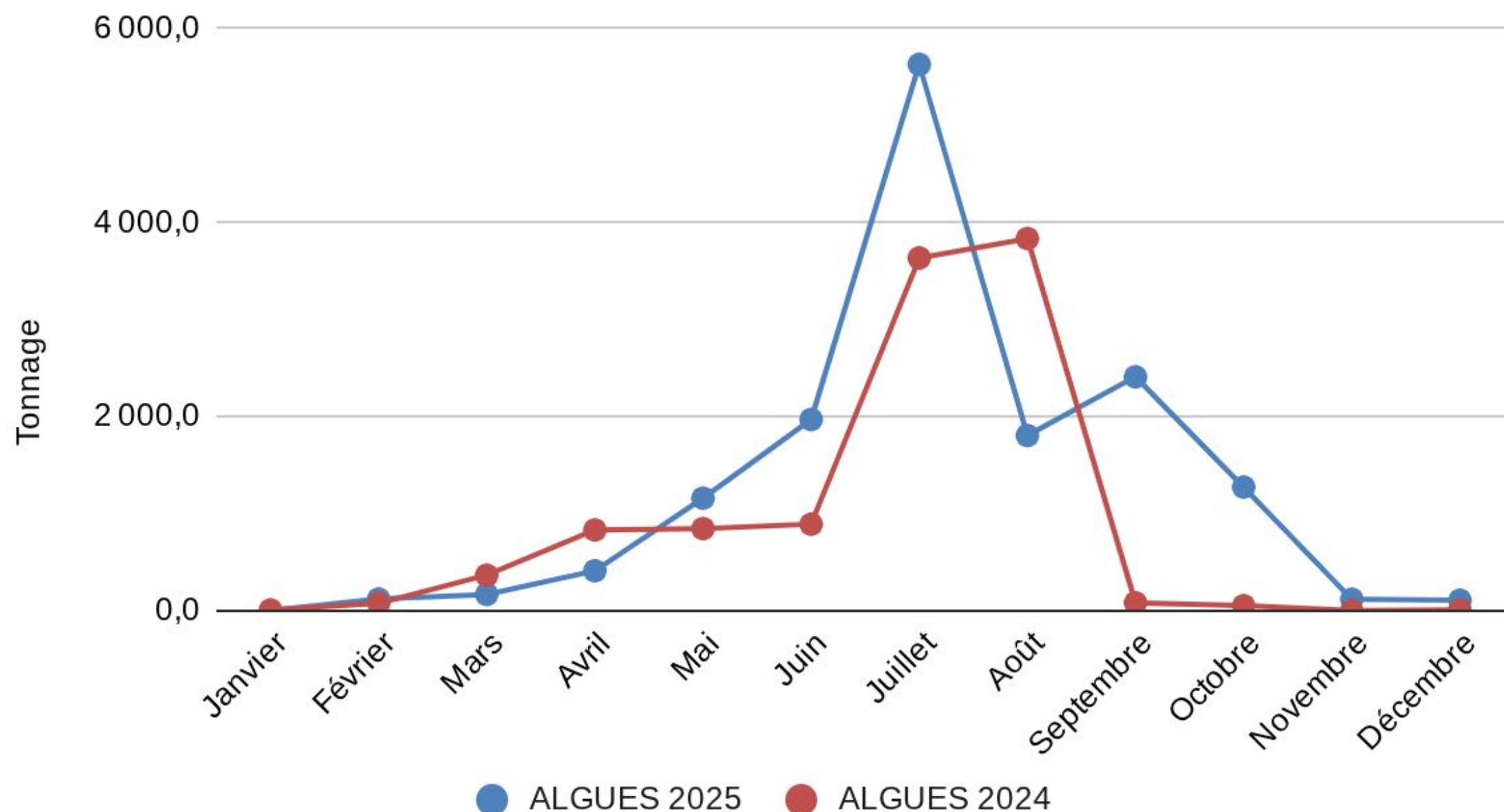
Le tri des ENC continue, mais les volumes ont fortement augmenté (+228 %), entraînant un taux de tri relativement faible.

- > L'augmentation des flux mélangés montre la difficulté à traiter efficacement ces déchets.
- > Plusieurs contraintes limitent l'efficacité du tri : Apports nocturnes non conformes (DEEE, métal, déchets verts).
- > Déchargements de DIB professionnels largement mélangés.
- > Absence d'unité de tri mécanisée ; tri manuel uniquement.
- > Non-application du tri à la source, comme l'exige la réglementation. loi AGEC
- > Ces constats confirment la nécessité de solutions adaptées pour améliorer la séparation et la valorisation des ENC.

	2014	2015	2016	2022	2023	2024	2025
Tonnage trié	390	407	301	364	341	266	290
% ENC recu/Tonnage trié	15,4%	9,1%	17,2%	4,8%	6,6%	7,3%	6,9%

Tonnage entrants COM - SARGASSE

ALGUES 2024 - 2025

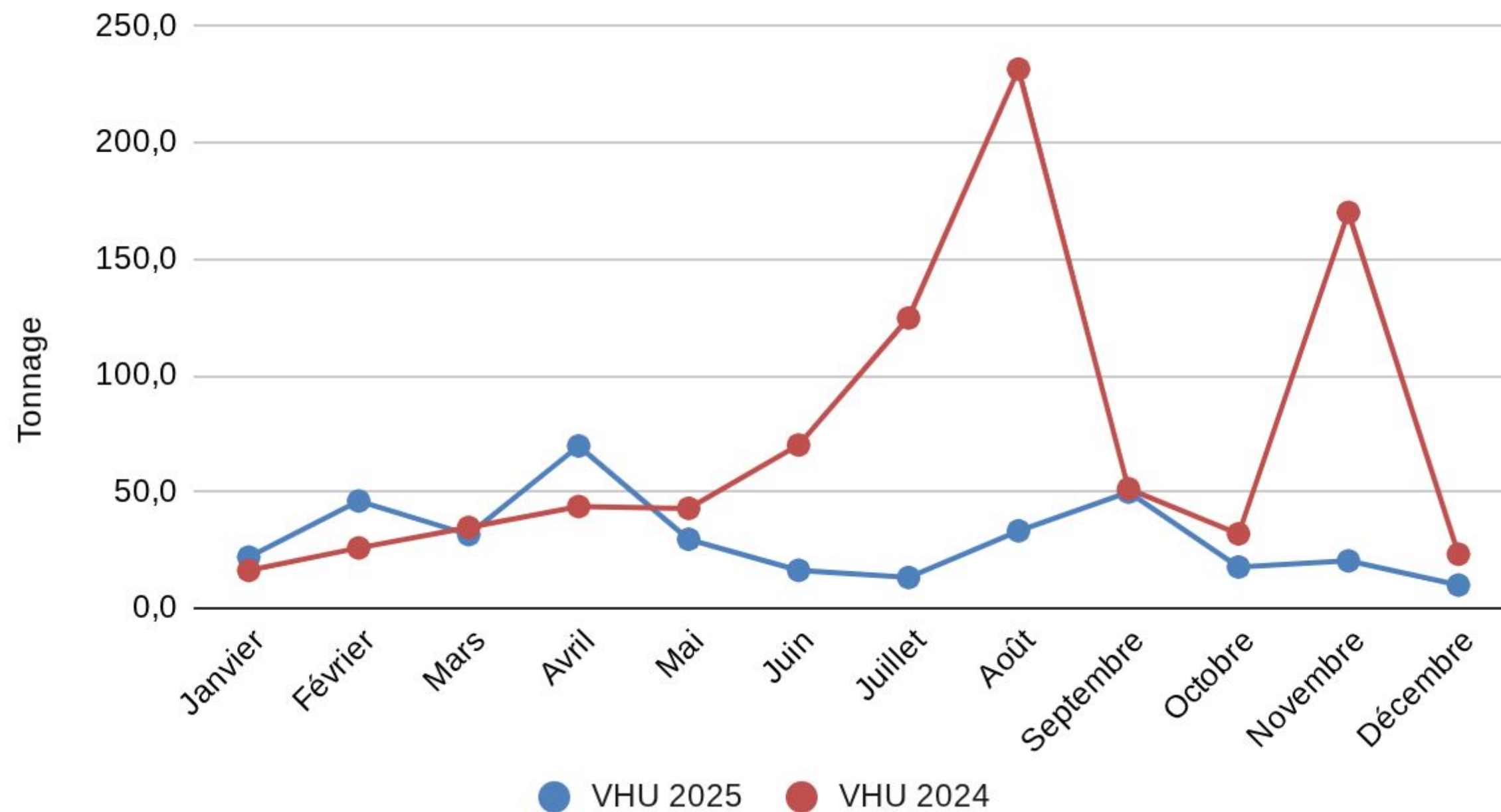


- > Les volumes de sargasses ont fortement augmenté de 3 652 t en 2020 à 13 677 t en 2025 (+274 %), avec des variations annuelles importantes mais une tendance générale à la hausse.
- > Le flux reste volatil, mais le niveau de 2025 est quasiment quadruplé par rapport à 2020.
- > Saisonnalité importante Juin à Septembre
- > Gestion actuelle : séchage et minéralisation avec suivi de température, puis enfouissement dans l'ISDND après réduction du volume (environ 10 fois moins).
- > En 2025, les sargasses enfouies occupent environ 4 000–4 500 m³, soit ~9 % du volume disponible du casier 10.

Sargasses	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	3 652	8 154	5 022	12 782	10 630	13 677

Tonnage entrants COM - VHU

VHU 2024 - 2025



**10 500 tonnes de VHU traités en 11 ans
soit 9500 VHU**

- > Dépollution
- > séparation des matières
- > traitement des matières
- > Désimmatriculation

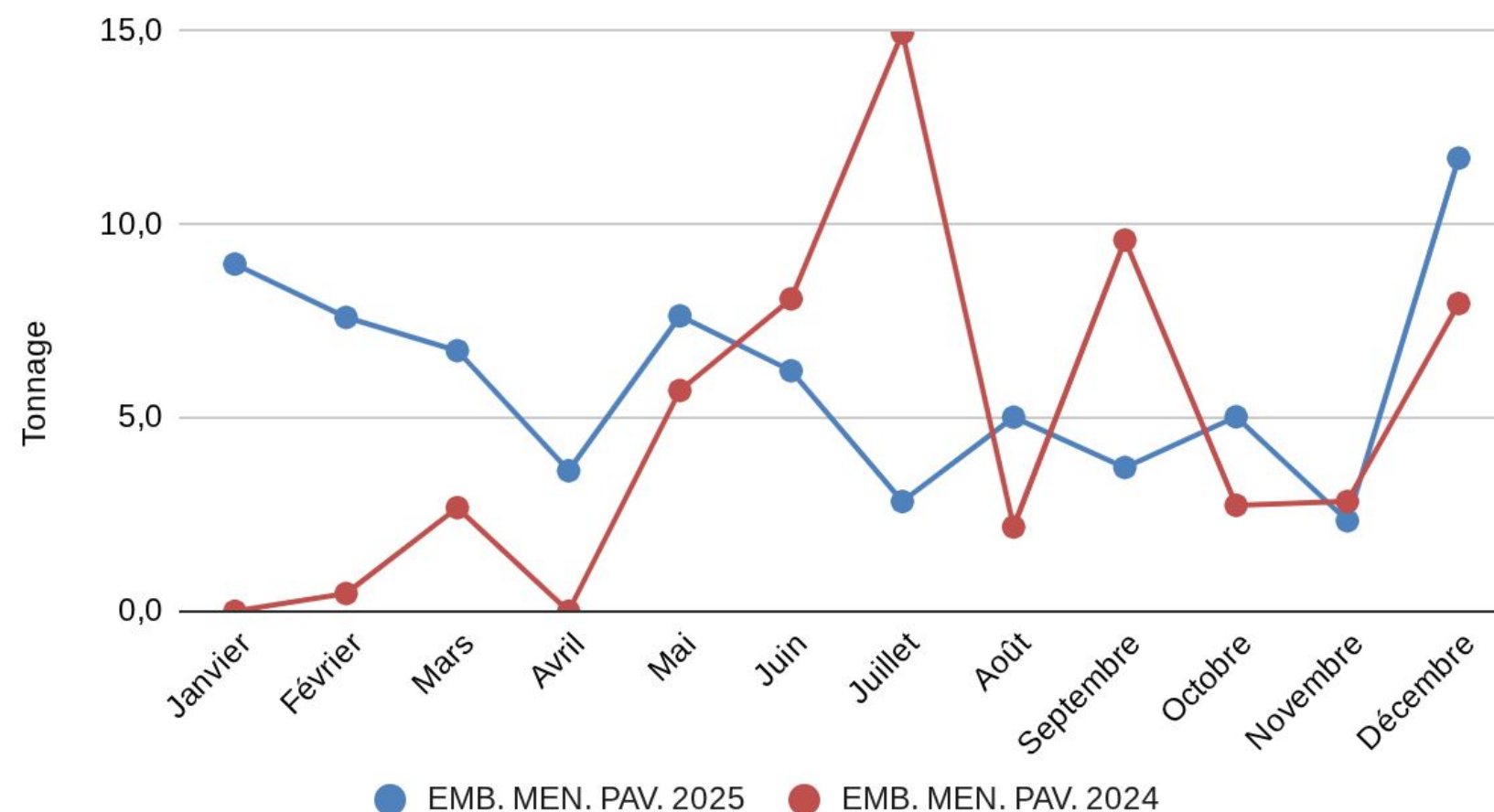
Audit Annuel renouvelé sans NC majeure

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Tonnes VHU	135	613	1 184	2 546	1 885	607	745	969	523	866	359

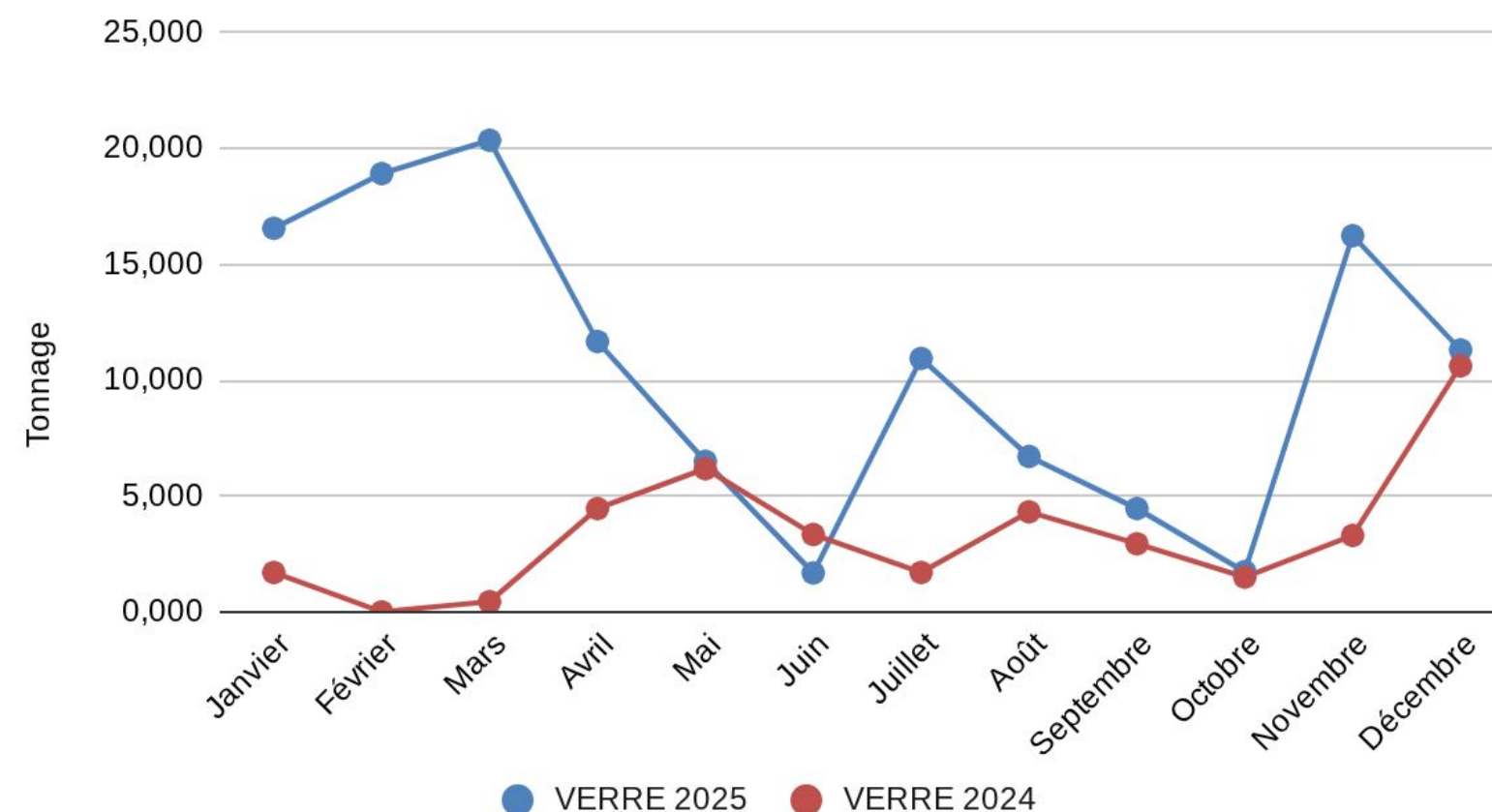
Tonnage entrants COM - Recyclable

- > Absence de recyclage des emballages ménagers (EM) depuis 2017, nécessitant la relance d'actions de sensibilisation auprès des habitants afin de rétablir les pratiques de tri.
- > Reprise de la collecte progressive mais difficile en 2024 et début 2025.
- > Mise en place d'un nouveau procédé de traitement, avec l'acquisition d'une nouvelle presse à balles afin d'améliorer la gestion et la valorisation des flux.

EMB. MEN. PAV. 2024 - 2025



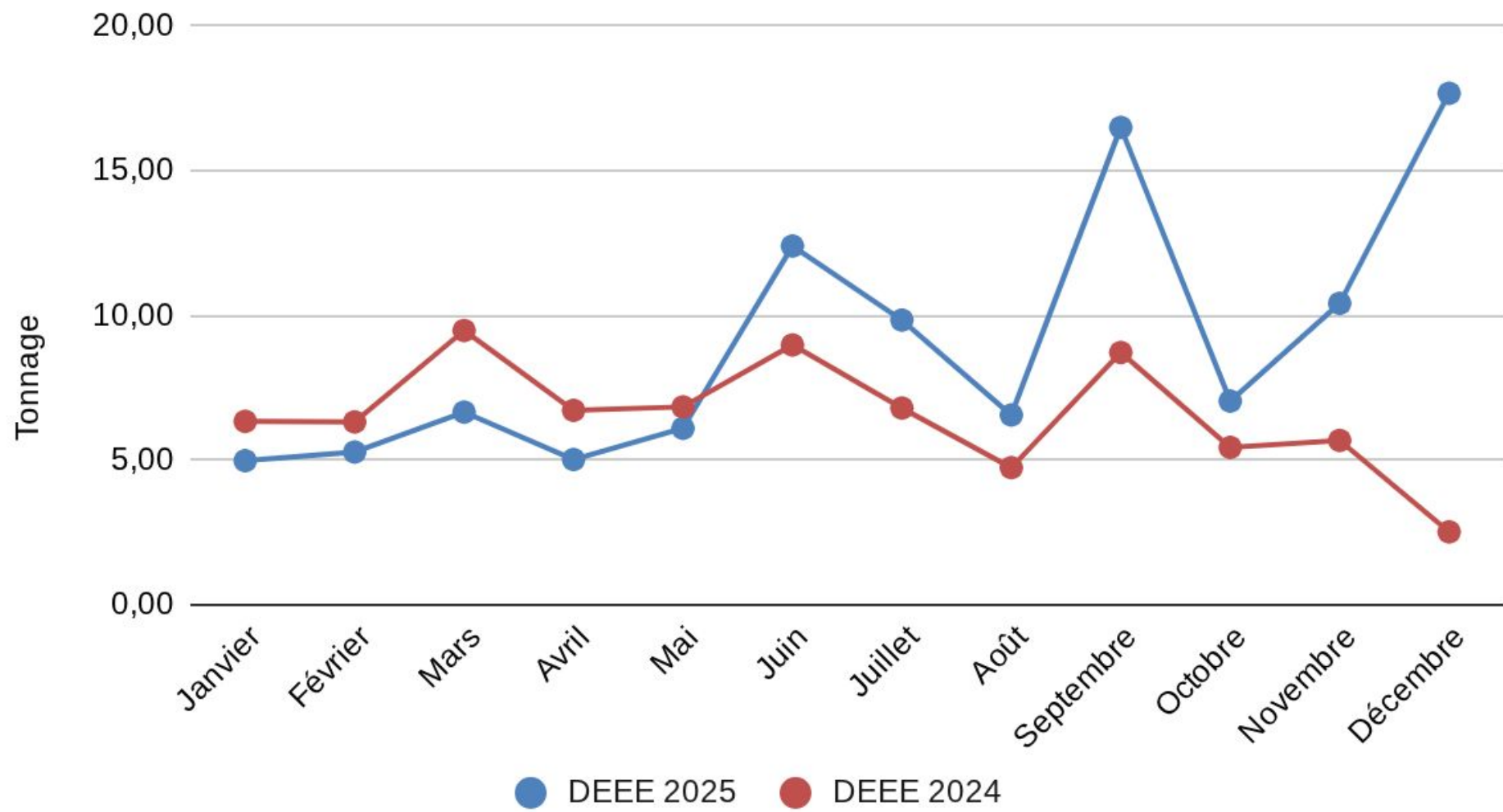
VERRE 2024 - 2025



Tonnage entrants COM - DEEE

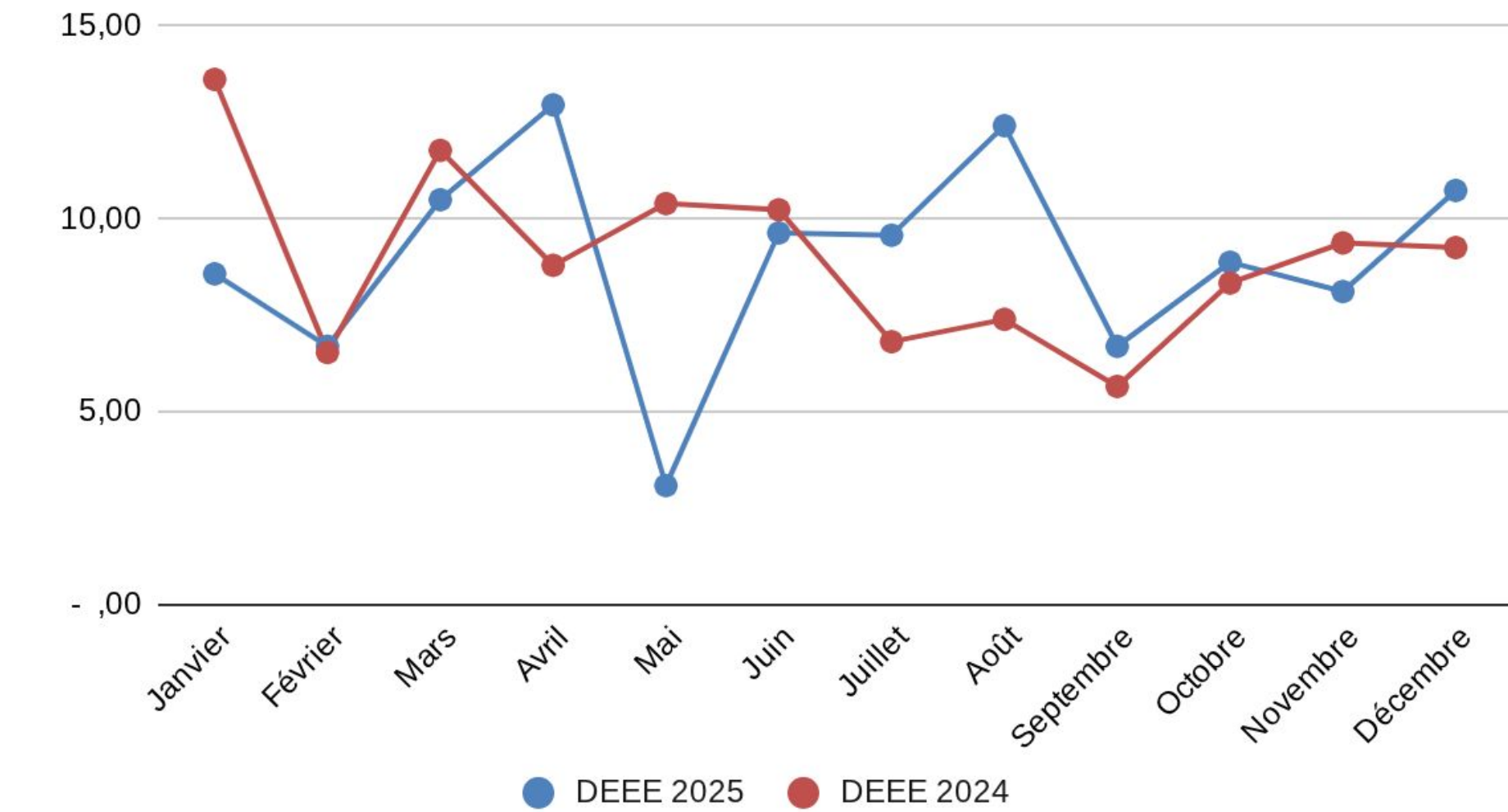
DEEE COM

DEEE 2024 - 2025



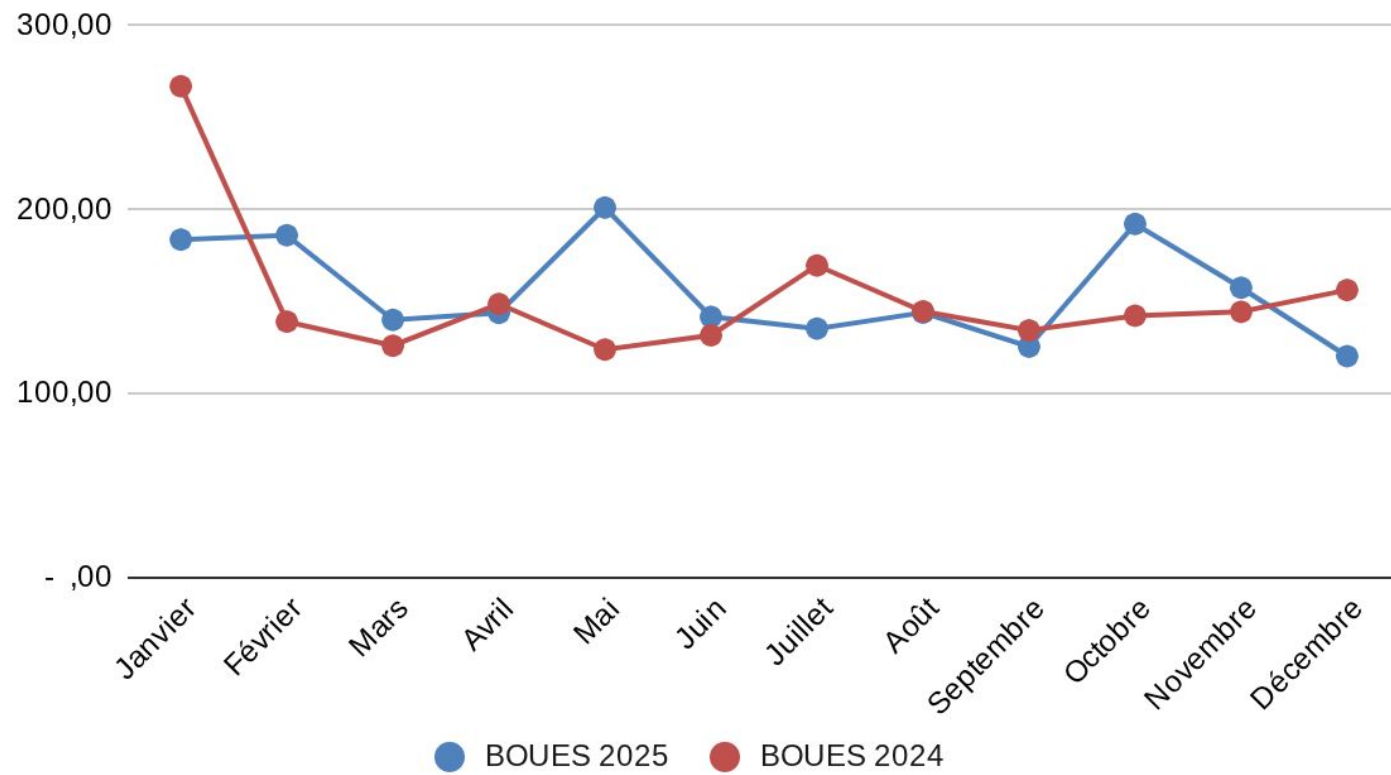
DEEE PRO

DEEE 2024 - 2025



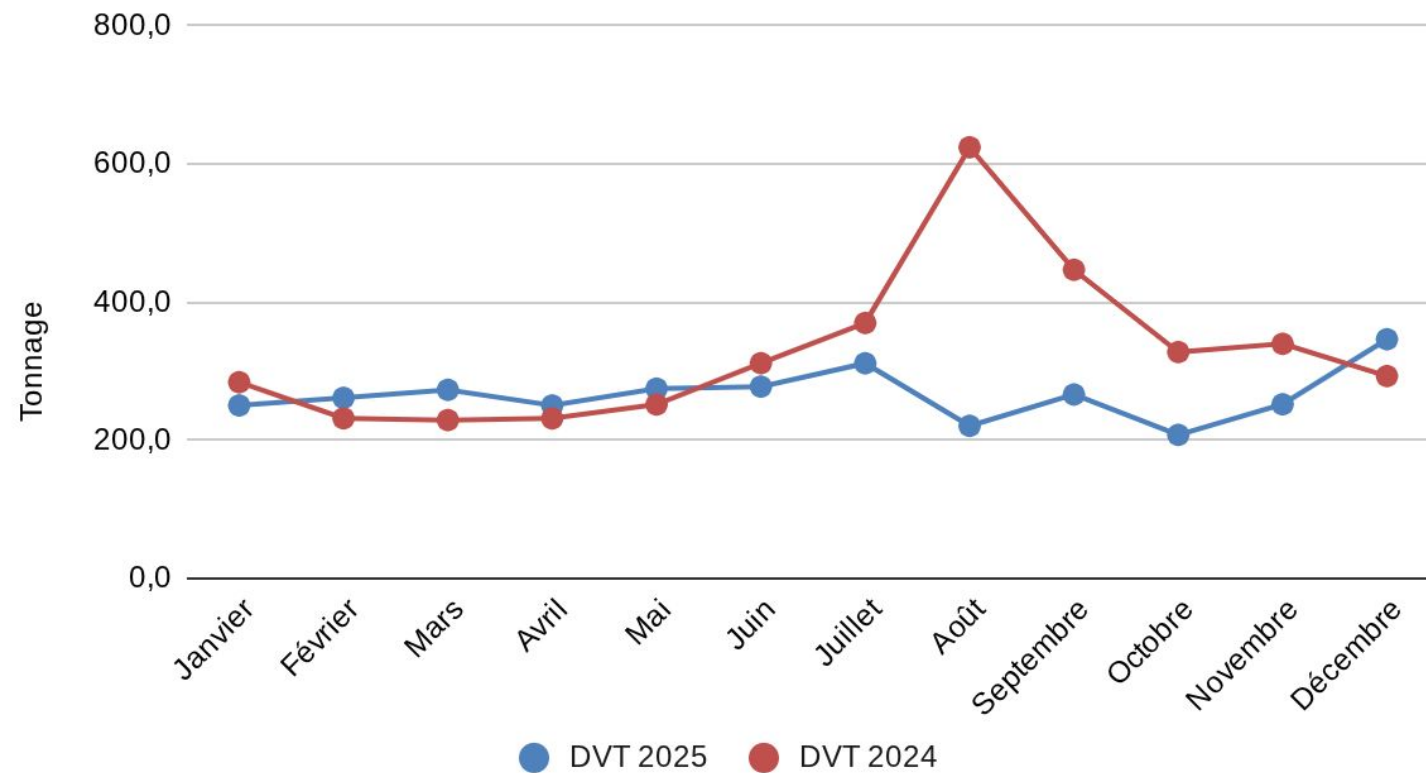
Tonnage entrants COM - DV et Boues

BOUES 2024 - 2025

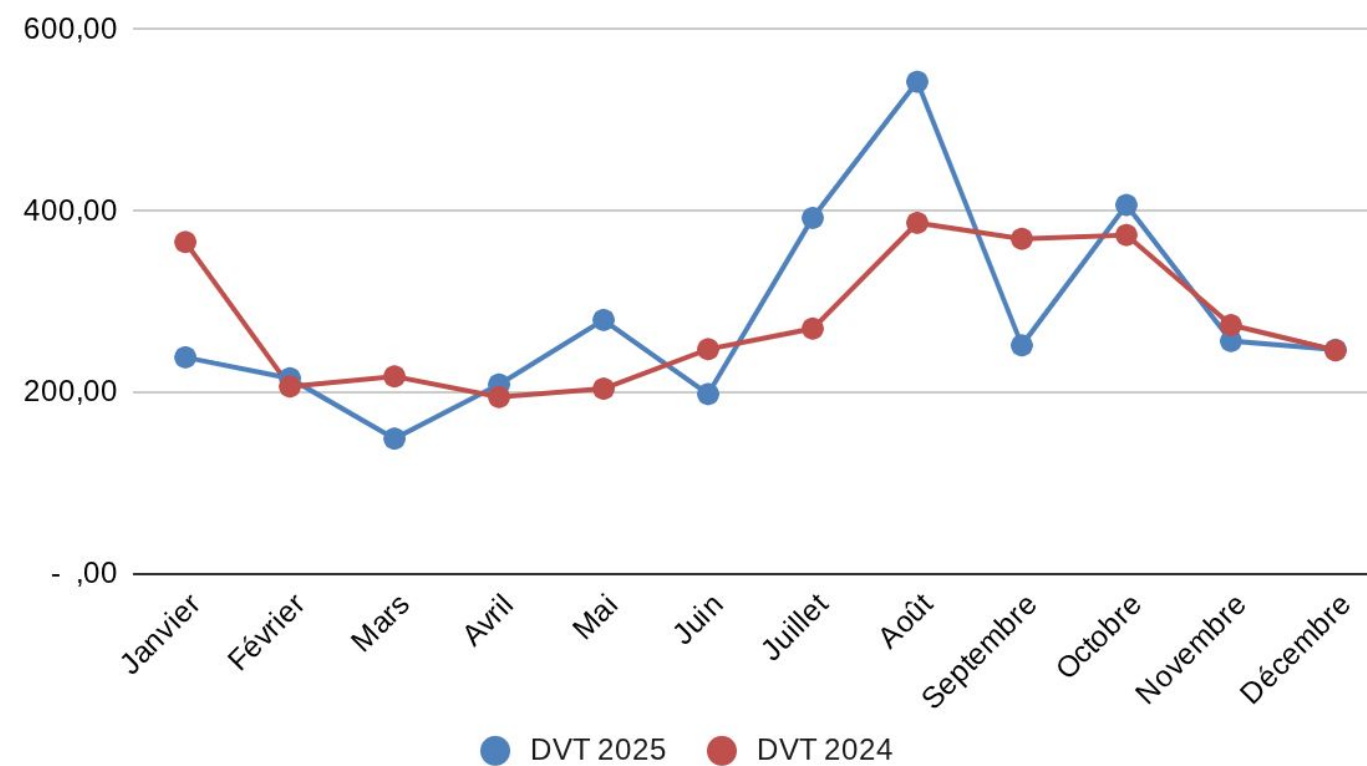


- > Installation actuellement non conforme, nécessitant d'importants travaux pour une remise en conformité.
- > Apports de déchets verts fortement mélangés, rendant leur traitement et leur valorisation difficiles.

DVT 2024 - 2025 COM



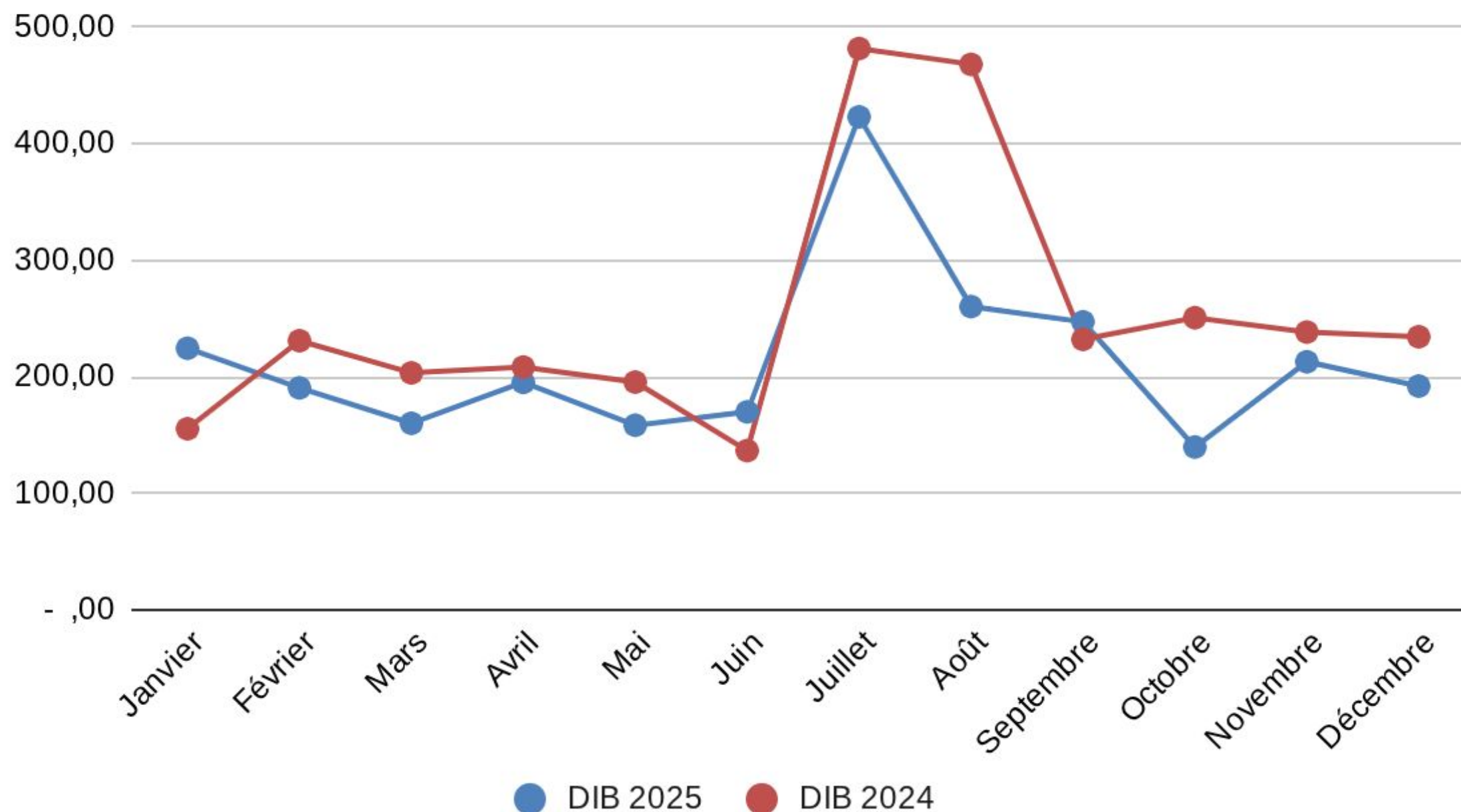
DVT 2024 - 2025 PRO



s : co

Tonnage entrants PRO - DIB

DIB 2024 - 2025

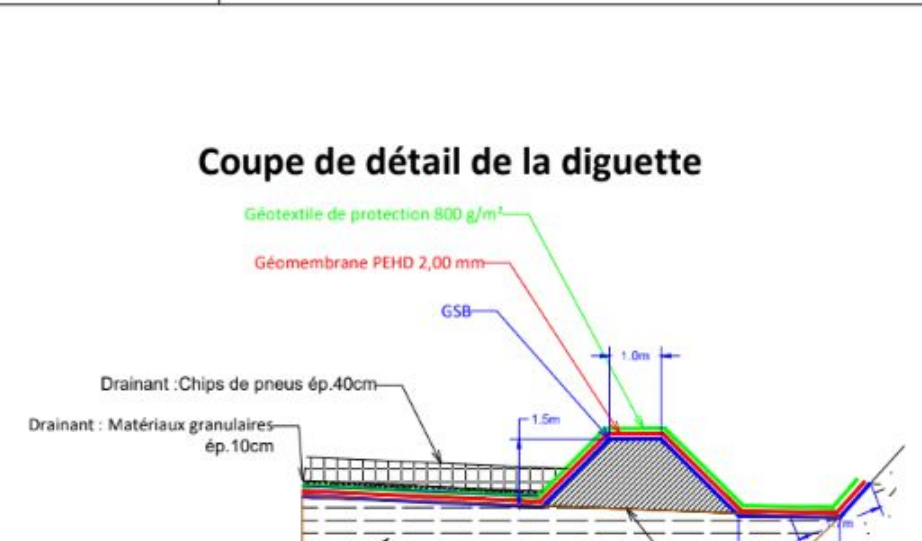
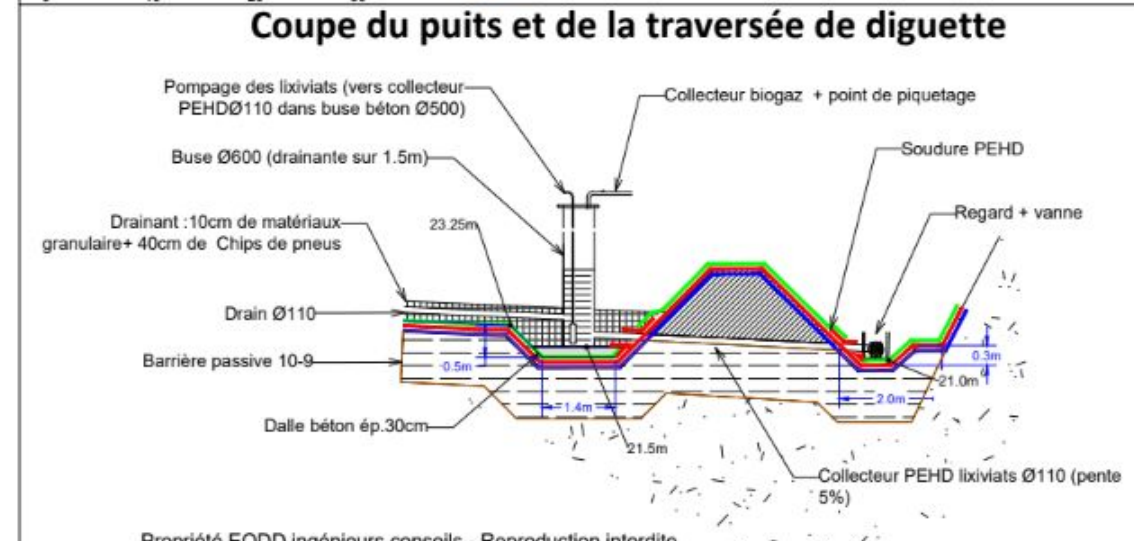
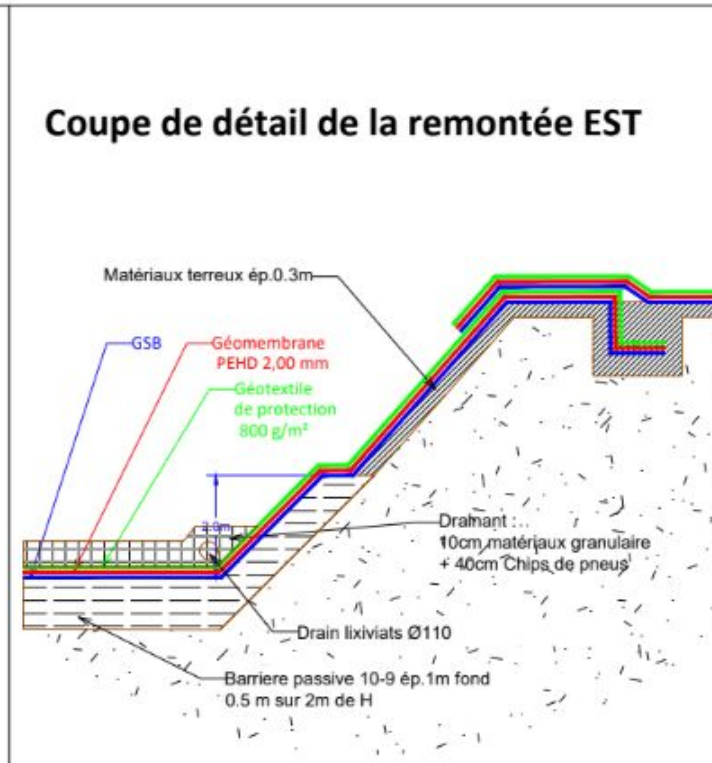
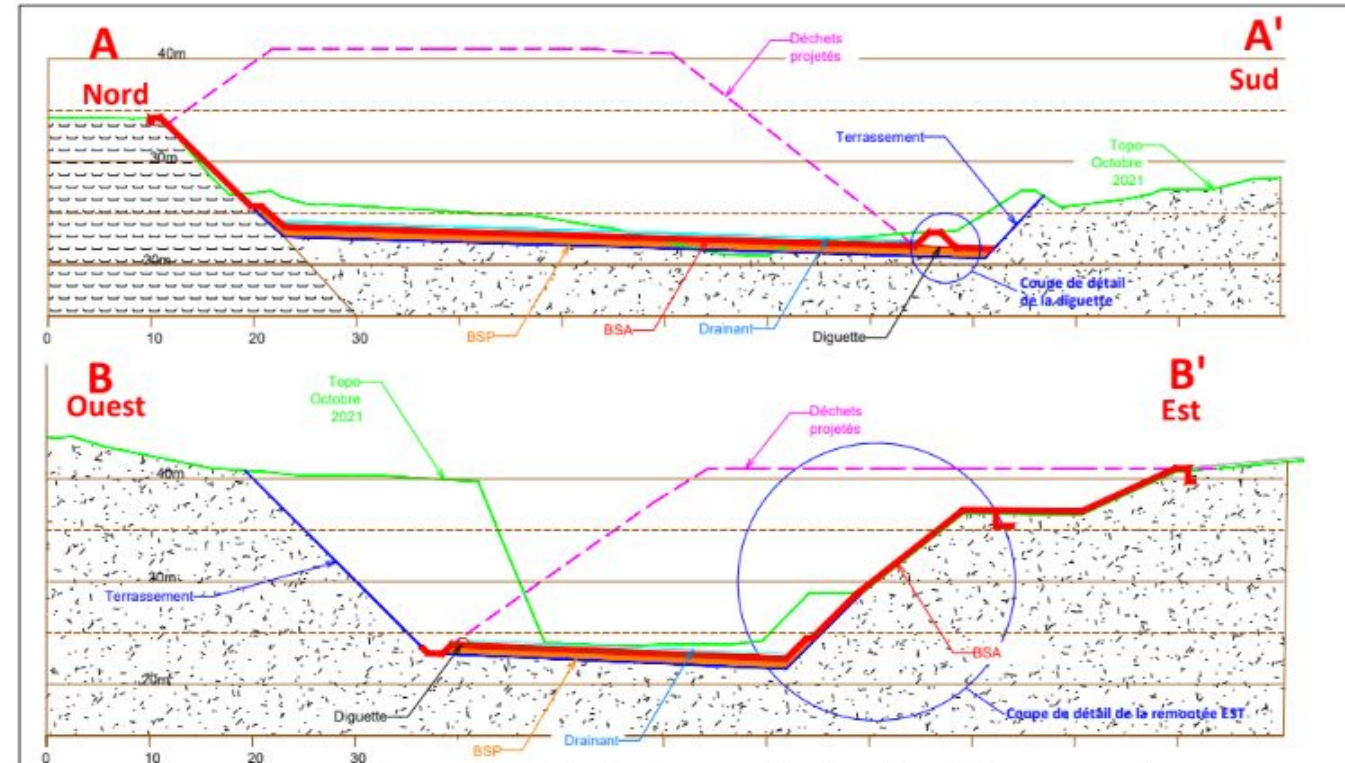
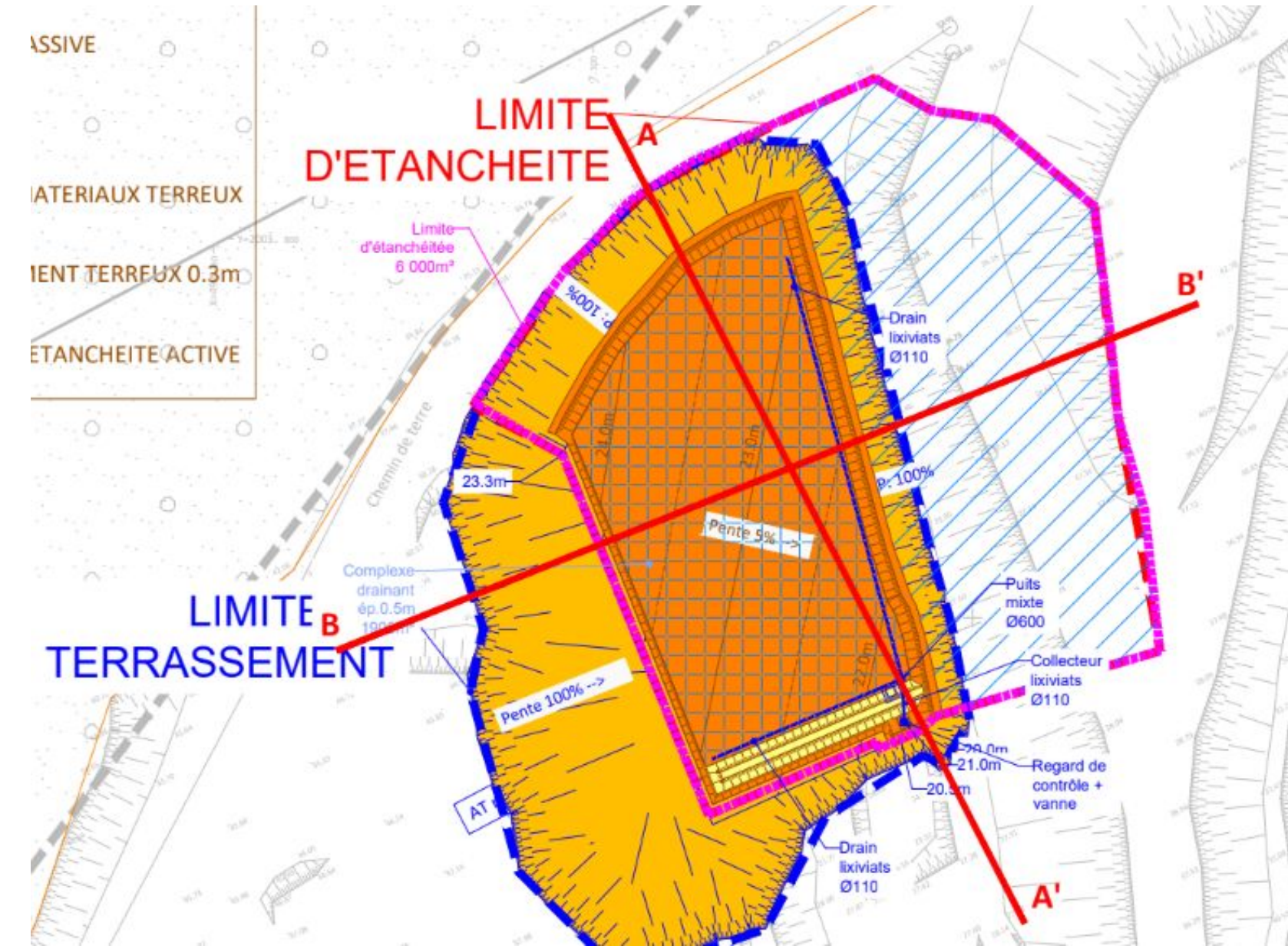


En moyenne, entre 2012 et 2016, le tonnage des DIB apporté par les professionnels s'élevait à 1 210 tonnes.

Sur la période suivante, ce tonnage est passé à 2 165 tonnes, soit une augmentation de 128,5 %.

On observe un PIC annuel sur la période Juillet Août correspondant à la campagne de nettoyage.

DIB PRO	2012	2013	2014	2015	2016	2022	2023	2024	2025
	418	582	1 235	1 855	1 958	3 236	2 189	3 035	2 600

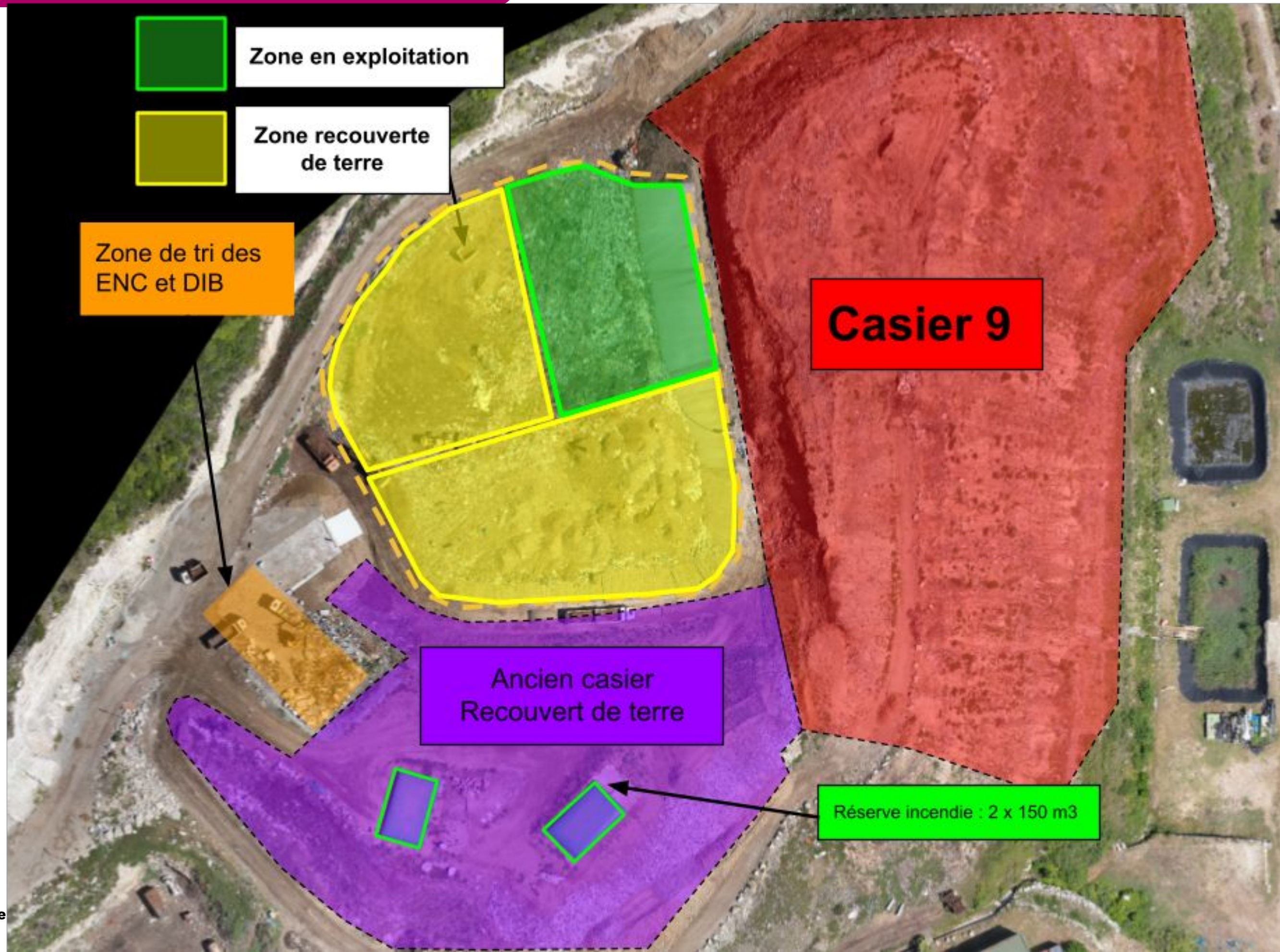


Propriété EODD ingénieurs conseils - Reproduction interdite

EODD INGENIEURS CONSEILS 1 av. Tahar Rahoua

ISDND de Grandes Cayes DCE

Mode Exploitation



Densité de compactage

 Casier 10 – Situation au 19 septembre 2025

Volume total autorisé (vide de fouille) : **48 000 m³** - Volume utilisé (cubature drone) : **26 667 m³**

Masse totale stockée (04 janvier – 19 septembre 2025) : **27 492 t**

Répartition des tonnages

- > OMR : 16 353 t (60 %)
- > Encombrants : 6 848 t (25 %)
- > Terre : 3 400 t (12 %)
- > Utilisée pour le recouvrement (limitation envols et risques incendie) Ratio conforme au guide BRGM (10–15 %)
- > DVT : 891 t (3 %) Souillée, mélangée, non compostable → orientée en refus ISDND

 Densité moyenne de compactage

- > 26 667 m³ pour 27 492 t → **1,0 t/m³**
- > Référentiel ISDND : 0,9 à 1,2 t/m³ → Valeur cohérente pour un mélange OMR + encombrants fragmentés + matériaux de recouvrement.

Casier 10

- > Octobre 2024 : étude de stabilité pour le reprofilage du **Casier 10 (42 000 m³)**
- > Optimisation du VDF dans le C0 → capacité portée à **48 000 m³**
- > Janvier 2026 : nouvelle étude de stabilité pour validation du volume à **48 000 m³**

Talus Est – stabilité connue comme précaire

Études antérieures (GINGER) - **Sans prise en compte du remplissage du méta-casier**

- talus 3H/2V de 10 m de haut avec risbermes intermédiaires de 5 m

Mai 2025 - Nouvelle études (Fondasol) - **Avec MetaCasier**

- talus 3H/2V avec risbermes successives :
 - 3 m à 10 m de hauteur
 - 8.5 à 13 m à 20 m
 - 3 m à 30 m
 - risberme supérieure à 40 m
 - Préconisations impliquant environ **60 000 m³ de matériaux terreux**

Suite aux études de stabilité réalisées, des travaux de confortement du talus Est sont nécessaires afin d'assurer la sécurité de l'exploitation et la stabilité à long terme.

Solutions étudiées

Option 1 : remblai en matériaux terreux $\approx 60\ 000\ m^3$

- talus 3H/2V de 10 m de haut avec risbermes intermédiaires de 5 m
- Coût estimé $\approx 4\ M\text{€}$

Option 2 : ouvrages de soutènement

- gabions ou murs béton type L
- solution étudiée dans le cadre du **DCE piloté par BIEB**

Option 3 : Déblais remblais (DCE BIEB)

- Reprofilage du talus dans le massif de déchets existant
- Présence de feux couvants nécessitant des mesures renforcées pendant les travaux

Planning prévisionnel

- > Publication du marché : mars 2026
- > Début des travaux : mai 2026
- > Fin prévisionnelle : décembre 2026

Nom de la présentation | date mois année | Sensibilité du document (à définir par vos soins : confidentiel, sensible, interne, public)

Biogaz

Biogaz – Synthèse des études

Méthologie

- > Investigations de terrain : fouilles, mesures gaz (CH_4 , CO_2 , O_2 , CO , H_2S)
- > Cartographie des émissions de méthane
- > Modélisation du gisement (PRODGAZ – ADEME)
- > Analyse au regard du seuil INERIS ($50 \text{ Nm}^3/\text{h CH}_4$)

Résultats principaux

- > Production de biogaz confirmée
- > Flux mesuré $\approx 30 \text{ m}^3/\text{h}$
- > Pic modélisé **2025–2030**
- > Présence de **feux couvants** dans le massif

Lecture globale

- > Production **modérée et variable**
- > Contraintes techniques : massif non étanche + talus Est
- > **Pas de nécessité immédiate de captage actif**

Garanties financières – ISDND des Grandes Cayes

Obligation ICPE : Garantir les fonds nécessaires pour la mise en sécurité, la surveillance environnementale et la remise en état du site, y compris en cas de défaillance de l'exploitant.

Calcul en phase d'exploitation

Tonnage autorisé : 25 000 t/an Formule réglementaire nationale : $GF (M€ HT) = t \times 10^{-6} \times (120 - t / 10 000) + 1,5$

Montant de référence : 676 492 € HT => 809 085 € TTC

Actualisation via indice TP01 (419,6 en 1999 → 848,8 en 07/2024)

 Montant actualisé jusqu'à décembre 2026 : 1 368 513 € TTC (ancien montant : 1 498 631 € TTC)

 Post-exploitation (30 ans) : Diminution progressive réglementaire :

→ Ajustement proportionné à la réduction des risques tout en maintenant la couverture des obligations de surveillance.

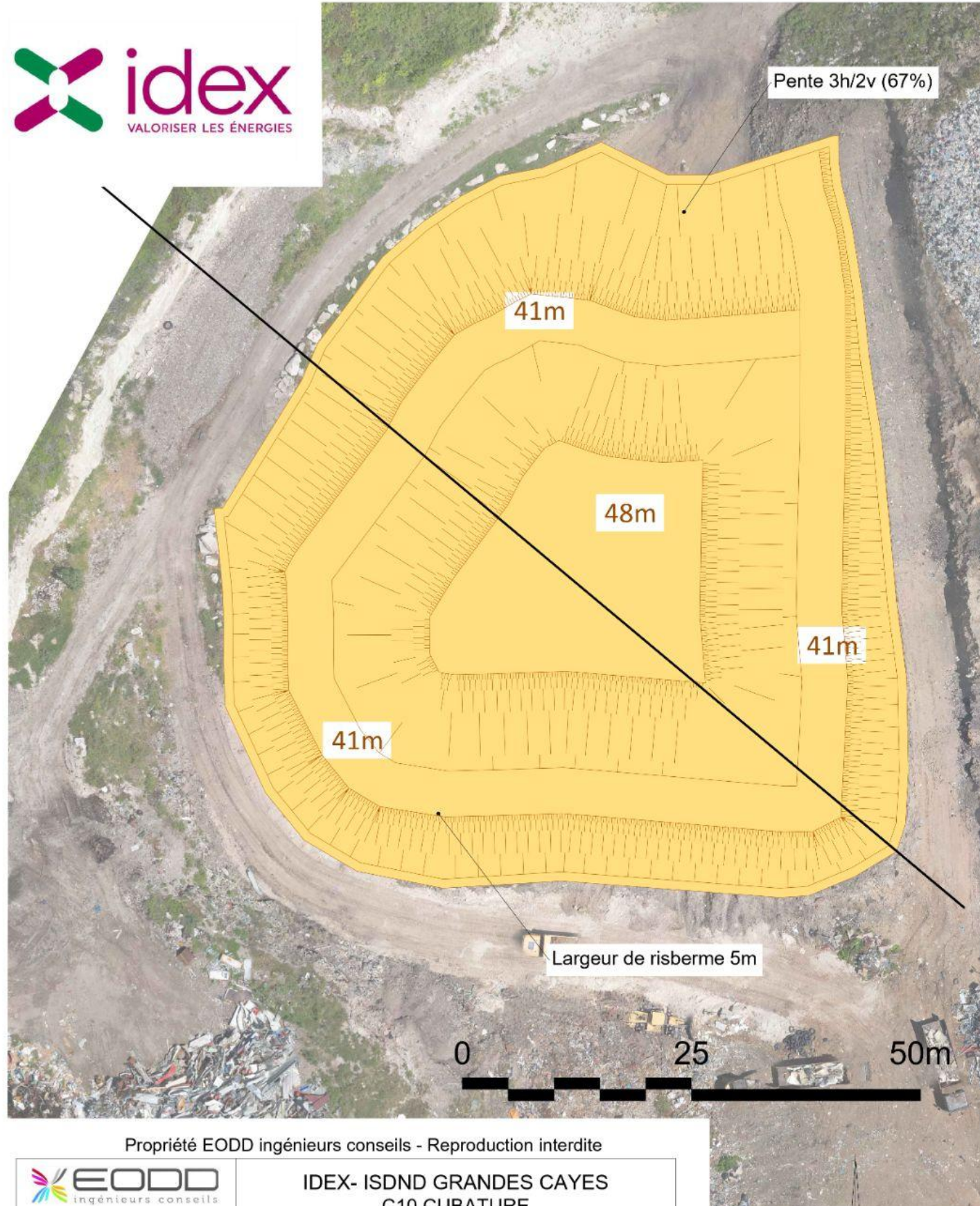
Foncier

La procédure d'acquisition du foncier de l'ISDND est actuellement en cours, et ce processus est supervisé par la Collectivité. Une procédure de DUP a été initiée par la COM



Afin de prolonger

- Capacité actuelle
- Capacité après
- Gain estimé : ≈

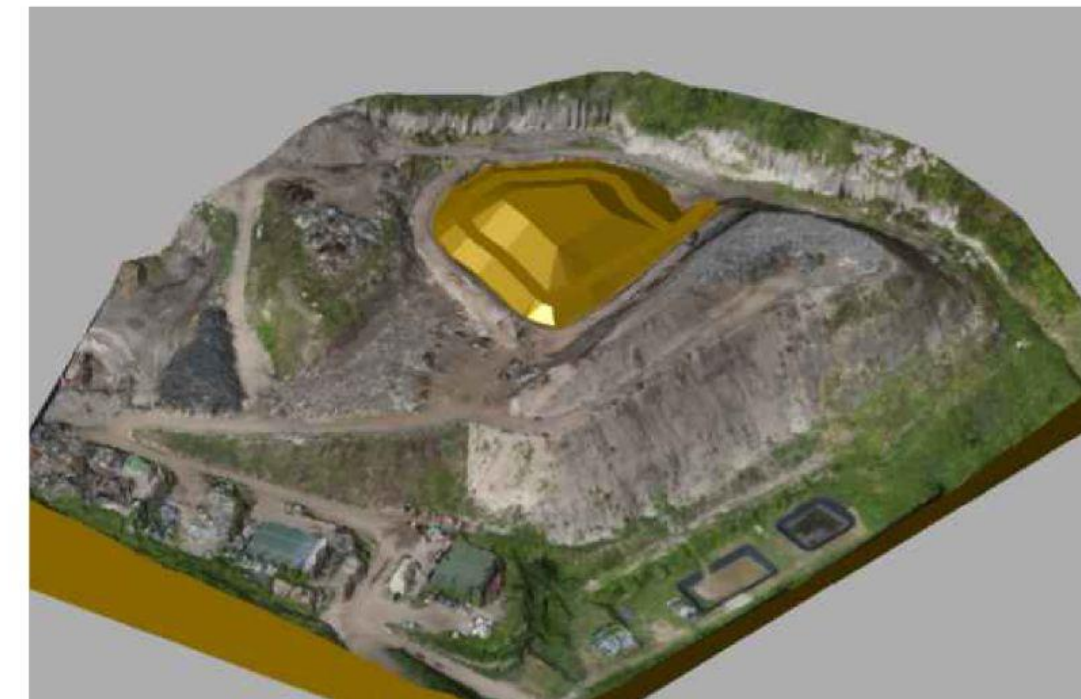
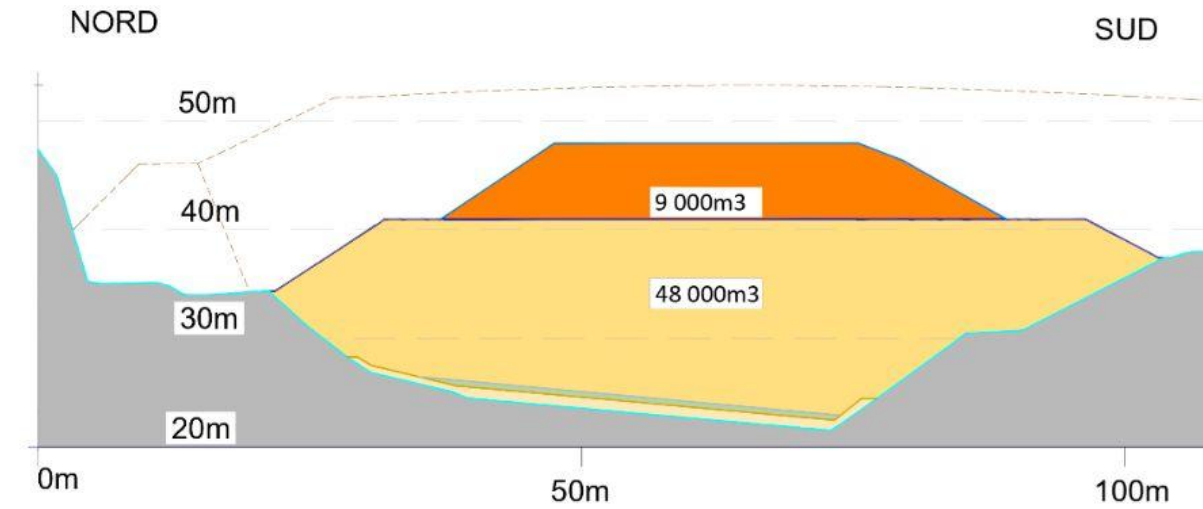


Conditions

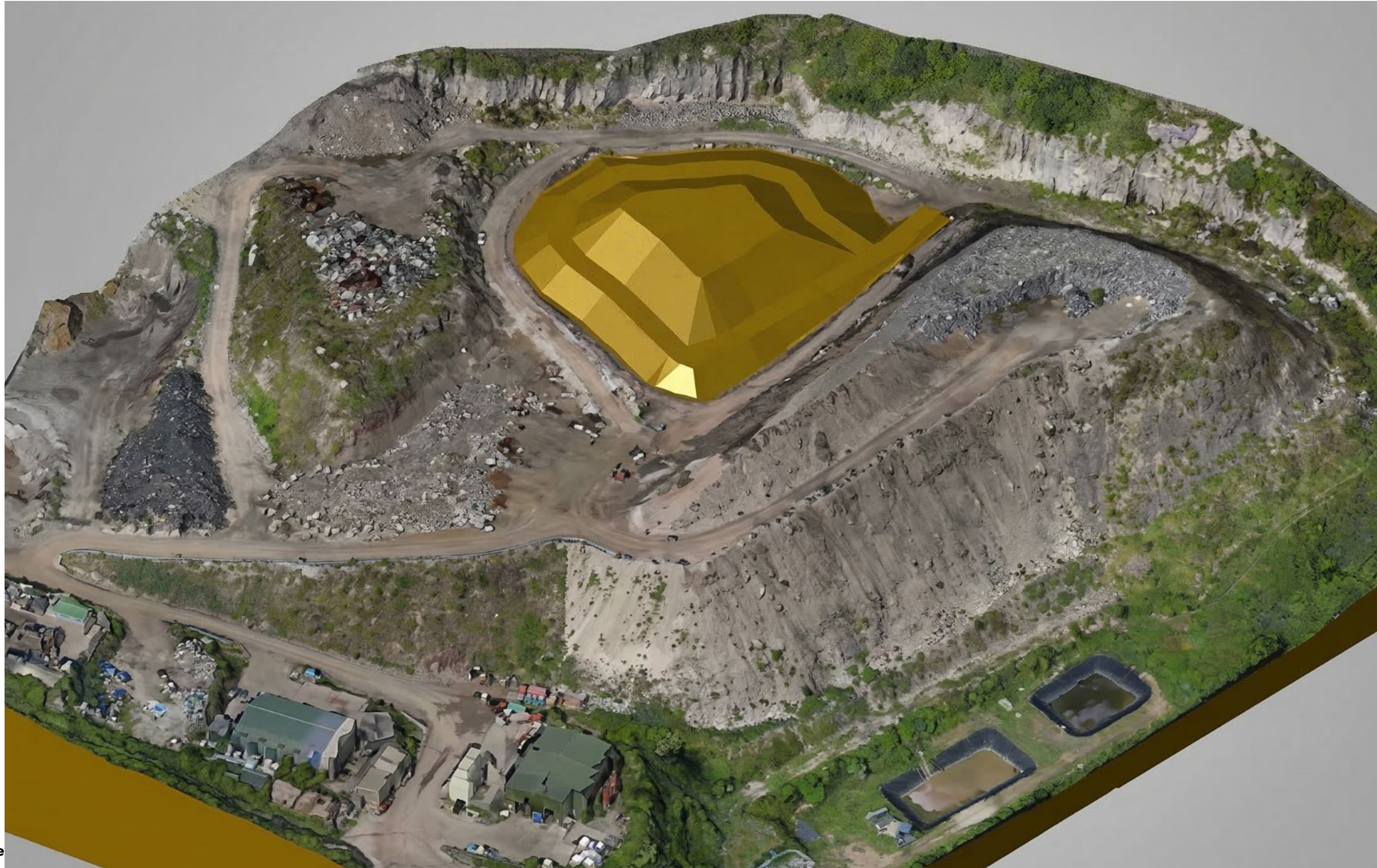
- Réhausse possible
- Respect des permis
- Réalisation d'un

Impact sur l'exploitation

- > Gain ≈ **3 mois d'exploitation**
- > Fin de vie prévisio



Propriété EODD ingénieurs conseils - Reproduction interdite



Nom de

Afin d'assurer la continuité de l'exploitation de l'ISDND à moyen terme, un projet de réalisation d'un méta-casier a été engagé et fait l'objet d'un Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale actuellement en cours d'instruction.

- > Dépôt du DDAE le 24 septembre 2024 auprès de la DEAL
- > Dossier actuellement en **cours d'instruction**

Objectif du projet :

- > Création d'un **Méta-casier** par rehausse des casiers existants
- > Volume supplémentaire **≈ 140 000 m³**
- > Altitude finale **≈ 56 m NGG**
- > Gain d'exploitation estimé : **≈ 5 ans**

- > Étude d'impact environnemental
- > Étude de dangers
- > Études techniques (acoustique, odeurs, faune/flore, sols...)
- > Plans et notice réglementaire

Planning prévisionnel

- > Instruction DEAL : en cours
- > Arrêté préfectoral attendu : 2026
- > Début travaux après autorisation

Dans le cadre du projet de méta-casier, plusieurs études techniques ont été réalisées afin de définir les travaux nécessaires pour permettre le remplissage du site jusqu'à la cote 56 NGG.

Objectif

- > Assurer la continuité de l'exploitation de l'ISDND
- > Permettre le remplissage jusqu'à **56 NGG**

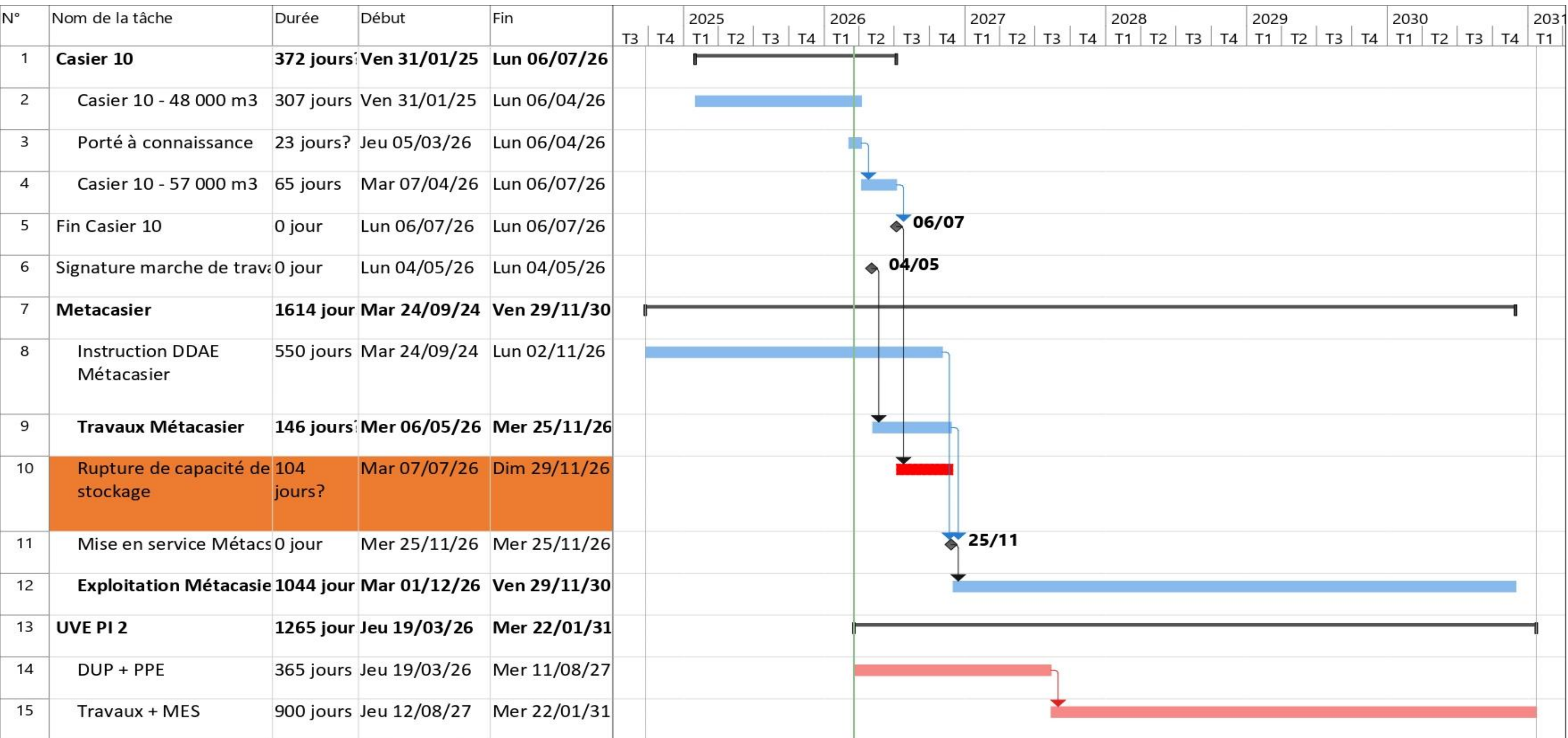
Principaux travaux :

- > Rehausse des casiers existants
- > Reprofilage des talus
- > Construction du **mur de séparation ISDND / Écosite**
- > Mise en place des risbermes et pentes 3H/2V

Caractéristiques principales :

- > Volume total $\approx 140\ 000\ m^3$
- > Exploitation supplémentaire ≈ 5 ans





Une façon écologique d'éliminer les déchets

- > Offrir une **solution pérenne** face à la fin de vie de l'ISDND des Grandes Cayes.
- > Se **conformer aux obligations réglementaires européennes** de valorisation des déchets.
- > Les **déchets ne sont pas brûlés**, mais convertis en combustible CSR **combustible solide de récupération**
- > Solution durable, évite l'enfouissement des déchets et réduit les émissions de gaz à effet de serre
- > Permet l'intégration des déchets "ultimes" tels que les pneus dans le processus de valorisation énergétique.

Une source d'énergie renouvelable

- > réduire notre dépendance aux combustibles fossiles en introduisant une **source d'énergie renouvelable**.
- > **source d'énergie locale** et renouvelable qui renforce la résilience du réseau électrique
- > **20 fois moins de CO2** dans l'atmosphère que les solutions au fuel pour une production d'électricité équivalente
- > création d'emplois (direct et indirect) **préservant la compétitivité locale**

Avancement :

- > A obtenu l'autorisation d'exploiter le site en conformité avec les normes environnementales (ICPE) et un permis de construire. **En cours de négociation avec la CRE**

Nom eco Organisme	typologie de déchet	Etat d'avancement VERDE	Etat d'avancement VERDE
ECODDS	Peinture	Contrat signé	Contrat signé
Cyclevia	Huiles minérale	Contrat signé	Contrat signé
ECOLOGIC	DEEE -PAM- ABJ & ASL	Contrat signé	Contrat signé
ECOSYSTEM	GDD Lampe ampoule	Contrat signé	Contrat signé
CITEO	VERRE	Contrat signé	Contrat signé
CITEO	EMR	Contrat signé	Contrat signé
APER	Bateau	Contrat signé	Contrat signé
SCRELEC	Pile batterie	Contrat signé	Contrat signé
PYREO	Fusée de détresse	Contrat signé**	Contrat NON signé
Ecominero	matériaux inerte	Contrat signé	Contrat signé
ALIAPUR	Pneu	Contrat signé	Contrat signé
RMV	Véhicule	Contrat signé	En cours
INDRA	Véhicule	Contrat signé	Contrat NON signé
Valdelia	Meuble	Offre remise - en cours d'analyse	En cours
Cyclamed	Médicament	Contrat NON signé	Contrat signé
Alcome	Tabac	NA	Contrat signé

⚠ Fusées de détresse dans les déchets ménagers : Risque incendie – Sécurité des agents – Absence de filière

🔍 Constat Présence récurrente de fusées dans les OMR sur l'ISDND

Départs de feu lors du compactage - Accident du 20/01/2026 (agent brûlé) - Aucune filière de traitement opérationnelle sur l'arc antillais - Difficulté d'export (transport refusé)

🛑 Limites techniques Fusées invisibles (sacs opaques) → détection impossible au déchargement Intervention humaine dangereuse en phase de compactage

Stockage autorisé (ICPE 2793-2.b) mais traitement non autorisé

✅ Actions déjà mises en place par VERDE : Stockage sécurisé conforme ADR Zone dédiée + contrôle conseiller sécurité Interdiction destruction non autorisée Isolement immédiat des fusées détectées Analyse interne des risques

🤝 Engagement & Besoin : Échanges engagés avec Pyreo et services de l'État Capacité à organiser collecte et sensibilisation

➡ Nécessité d'une coordination institutionnelle pour créer une filière de traitement sécurisée et autorisée



Merci !

idex.fr

in   

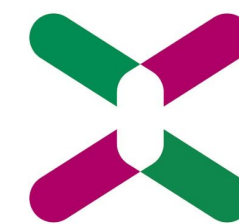


INFOS

0690080417

maxime.arnal@idex.fr

L'ÉNERGIE EST NOTRE AVENIR, ÉCONOMISONS-LA !



verde

VALORISER LES ÉNERGIES
Groupe idex - Saint Martin